

†◊ΧΗΛΞ† | ΗΓΥΟΣΘ
◊ΙΘΘΞΧΗ | †Θ◊Ε†



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

LE CITOYEN AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT POUR UN MAROC ÉMERGENT

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT
AU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

AVRIL 2019

www.cg.gov.ma





LE CITOYEN AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT POUR UN MAROC ÉMERGENT

**CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT
AU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT**







**SA MAJESTÉ
LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE**







« Notre dernier Discours devant le Parlement a été l'occasion de faire le point sur les obstacles qui empêchent une mise en valeur optimale de notre modèle de développement. Nous y avons également appelé à une remise en question collective de ce modèle.

En effet, bien qu'il soit à l'origine de bon nombre d'acquis et de réalisations tangibles dans les domaines social et économique, ce modèle ne permet plus, désormais, de répondre aux demandes et aux besoins croissants des citoyens, ni de réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales. Il ne peut, en conséquence, favoriser l'avènement d'une justice sociale.

En sollicitant une réévaluation de ce modèle, Nous avons en vue plus que la formulation et la mise en chantier de réformes sectorielles isolées. Ce que Nous entendons en vérité, c'est que soit reconsidéré l'ordre de priorité donné à certains chantiers économiques et à des programmes sociaux spécifiques.

Aussi, appelons-Nous de nos vœux l'élaboration d'une vision intégrée de ce que seraient à la fois le modèle politique, économique et social de notre pays et le système de gouvernance centrale et territoriale, envisagé sous tous ses aspects, y compris le dispositif juridique qui le régit. Une vision propre à imprimer une dynamique forte à ce modèle, en favorisant l'élimination des obstacles qui entravent son évolution et en apportant des remèdes aux faiblesses et aux dysfonctionnements constatés in situ.»

**Extrait du message Royal adressé au 3ème Forum parlementaire sur la justice sociale,
le 19 février 2018**





SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	23
PREMIERE PARTIE - LE MODELE DE DEVELOPPEMENT ACTUEL : REALISATIONS REMARQUABLES ET LIMITES INDENIABLES	31
I. Une faible valorisation du capital humain et persistance des inégalités en matière d'accès au savoir.....	34
II. Une dynamique influente de valeurs, générée par de grandes transformations sociétales	36
III. Une image négative des instances publiques et des institutions de médiation	37
IV. Une croissance économique insuffisante, au vu de son rythme, sa durabilité et son niveau d'inclusion	38
V. Des inégalités sociales et disparités territoriales, malgré les efforts déployés	41
VI. Un chômage élevé, une précarité de l'emploi et un faible taux d'activité	43
VII. Des insuffisances dans la gouvernance de l'action publique	44
DEUXIÈME PARTIE : LE CITOYEN AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT POUR UN MAROC ÉMERGENT	47
I. La transformation éducative et cognitive: une réforme efficace de l'éducation et de la formation et l'édification d'une société du savoir	50
1. La mise en œuvre de la vision stratégique dans le cadre d'une bonne gouvernance	
2. La mobilisation de la société pour réussir la réforme	
3. L'élaboration d'un nouveau cadre contractuel avec le corps enseignant	
4. L'édification d'une société du savoir et le renforcement des compétences du futur	
II. La transformation des valeurs et de la société : Représenter les valeurs de la citoyenneté et opérer un changement dans la dynamique de la société	52
1. La promotion de la culture	
2. Le développement et la promotion des valeurs de la renaissance	
3. L'adoption d'une «politique culturelle nationale»	
III. La transformation démocratique et politique : Rehausser le niveau de confiance dans les institutions et renforcer la démocratie participative	54
1- Renforcer la confiance dans les instances et les institutions	
2- Renforcer la participation de la société civile et la démocratie participative	
3- Respecter la suprématie de l'Etat de droit	





IV. La transformation économique : Approfondir la transformation structurelle de l'économie nationale, renforcer sa diversification et sa compétitivité -----55

- 1- Renforcer l'intégration économique et élargir les marchés
- 2- Améliorer la qualité des biens et des services marocains et de leur valeur ajoutée
- 3- Soutenir l'Investissement national dans ses volets privé et public
- 4- Renforcer la compétitivité et lutter contre la rente
- 5- Améliorer l'environnement de l'investissement

V. La transformation sociale et spatiale: réaliser l'équité et la justice sociale et spatiale -----61

- 1- Réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales
- 2- Renforcer la protection sociale
- 3- Renforcer la participation de la femme
- 4- Développer le système de santé et sa gouvernance
- 5- Accorder un intérêt particulier à la classe moyenne

VI. La transformation des politiques d'emploi: adopter une approche volontariste et renouvelée pour promouvoir l'emploi -----63

- 1- Placer l'emploi au cœur de toutes les politiques et les stratégies
- 2- Exploiter la transformation économique et les nouveaux métiers
- 3- Encourager l'initiative et l'entrepreneuriat
- 4- Développer des politiques actives de l'emploi
- 5 - Veiller à la qualité du capital humain
- 6- Anticiper la mutation démographique

VII. La gouvernance des transformations et des réformes: la réforme des moyens et mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique et l'amélioration de sa gouvernance -----66

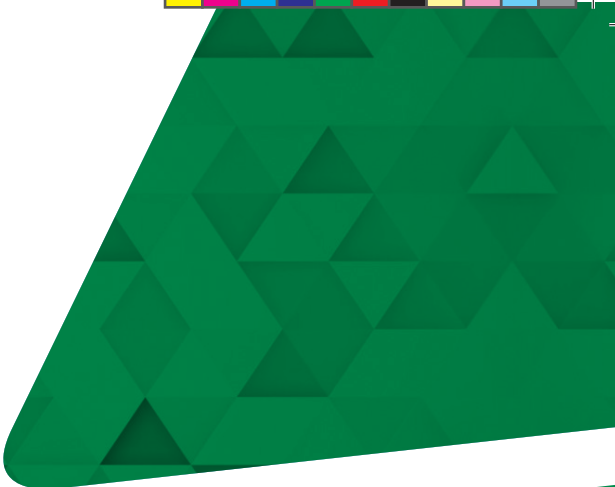
- 1- Préparer une «Vision Maroc»
- 2- Opérer un saut qualitatif en matière de gouvernance des politiques publiques
- 3- Réformer l'administration pour assurer l'efficacité de l'action publique
- 4- Réaliser une transformation numérique globale et forte
- 5- Adopter la régionalisation avancée et la déconcentration en tant que vecteur essentiel de modernisation de l'État
- 6- Actualiser les plans d'aménagement spatial et territorial
- 7- Renforcer l'engagement pour la lutte contre la corruption

CONCLUSION -----75

BIBLIOGRAPHIE -----79







RÉSUMÉ EXÉCUTIF







Contexte du projet de rénovation du modèle de développement

Dans son discours du 13 octobre 2017, prononcé à l'occasion de l'ouverture de la première session de la deuxième année législative de la dixième législature, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, a fait observer que **«si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale»**. **«À cet égard, Nous invitons le Gouvernement, le Parlement et les différentes institutions ou instances concernées, chacun dans son domaine de compétence, à reconsidérer notre modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît le pays»**, a poursuivi S.M. le Roi.

Les acquis réalisés par le Maroc résultent d'un modèle de développement bâti progressivement au fil des décennies, à travers l'adoption d'un certain nombre de choix stratégiques majeurs. En effet, le Maroc a veillé à la consolidation de ses constantes nationales à savoir : la religion islamique, l'unité nationale, la monarchie constitutionnelle et le choix démocratique, ainsi que ses caractéristiques culturelles, géographiques et démographiques, tout en optant pour l'ouverture économique et culturelle, le pluralisme et de la démocratie participative. L'ensemble de ces facteurs a contribué à la stabilité et à l'immunité du pays.

Toutefois, et en parallèle de ces acquis, la dynamique du développement est à bout de souffle et ne peut plus réaliser l'ambition du Maroc : Celle de rejoindre le rang des pays émergents.

Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, a affirmé, à l'occasion du 61ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple, qu'il n'existe aucun modèle spécifique aux pays émergents. Mais pour pouvoir accéder à ce groupement de pays, il existe des critères et des qualifications à remplir, en particulier le progrès démocratique et social, le développement économique et social ainsi que l'ouverture régionale et internationale.

Tout cela est à consolider en tirant parti des développements positifs accumulés et en continuant à améliorer le climat des affaires, notamment par le parachèvement de la réforme de la Justice et de l'Administration, la lutte contre la prévarication et la moralisation de la vie publique.

Sa Majesté, que Dieu le garde, a ajouté que le Maroc a atteint un niveau de maturité qui l'habilite à faire une entrée définitive et méritée parmi les pays émergents.



Toutefois, les prochaines années seront décisives pour préserver les acquis, corriger les dysfonctionnements et stimuler la croissance et l'investissement.

Cette contribution se veut un enrichissement du débat national auquel Sa Majesté le Roi a appelé, reposant sur les aspects de l'expérience gouvernementale.

Sept contraintes entravent le modèle de développement actuel

Le diagnostic du modèle de développement conclut à mettre en évidence les principales faiblesses de ce modèle et les défis auxquels il est confronté :

- 1- Une faible valorisation du capital humain et persistance des inégalités en matière d'accès au savoir
- 2- Une dynamique influente de valeurs, générée par de grandes transformations sociétales
- 3- Une image négative des instances publiques et des institutions de médiation
- 4- Une croissance économique insuffisante, au vu de son rythme, sa durabilité et son niveau d'inclusion
- 5- Des inégalités sociales et disparités territoriales, malgré les efforts déployés
- 6- Un chômage élevé, une précarité de l'emploi et un faible taux d'activité
- 7- Des insuffisances dans la gouvernance de l'action publique

Sept leviers du modèle de développement souhaité

La contribution propose sept transformations structurelles du modèle de développement, pour en faire un modèle inclusif et durable, qui place le citoyen au centre de ses préoccupations et permet au Maroc de s'élever aux rangs des pays émergents.

I. La transformation éducative et cognitive: une réforme efficace de l'éducation et de la formation et l'édification d'une société du savoir

La vision stratégique de réforme «Pour l'École d'équité, de qualité et de promotion» propose des leviers essentiels de changement et de prospective visant à garantir la qualité, l'équité et l'égalité des chances dans toutes les composantes du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.



Réformer le système d'éducation et de formation est le premier préalable pour le progrès et la renaissance. Aussi, pour réussir cette réforme, et après l'adoption de la loi-cadre, il sera nécessaire de :

- 1- Concevoir des projets réalisables et évaluables, avec des indicateurs précis, mesurables et aptes à un « monitoring », en déployant les ressources matérielles et humaines nécessaires à la réussite de cette vision et adopter des mécanismes efficaces à la gouvernance de ce chantier majeur et structurant.
- 2- Œuvrer pour une véritable mobilisation de la société, avec l'implication consciente et effective des femmes et des hommes de l'éducation et de l'enseignement, matérialisée par un nouveau contrat avec le corps enseignant.
- 3- Bâtir une société du savoir et renforcer les compétences d'avenir, notamment par la production, la diffusion et l'usage efficace de la connaissance dans tous les domaines d'activité sociétale.

II. La transformation du système de valeurs et de la société: Représenter les valeurs de la citoyenneté et transformer la dynamique de la société

Le citoyen marocain doit être au cœur du modèle de développement souhaité, en tant, à la fois, qu'acteur et cible des efforts du développement. A partir de là, la transformation de la dynamique sociétale est importante, dans la mesure où elle permettra la manifestation de la citoyenneté véritable, à travers :

- 1- L'intérêt au patrimoine culturel immatériel qui constitue un capital riche d'expériences et de valeurs qui influencent la cohésion et la stabilité de la société.
- 2- La promotion des valeurs fondatrices de toute renaissance, particulièrement auprès des jeunes, telles que la citoyenneté, l'intégrité, la transparence, le travail, le mérite, le respect du droit, le dialogue, la tolérance, le respect d'autrui, et le vivre ensemble, en mobilisant les différents instruments de promotion sociale et la conjugaison des efforts de tous ses intervenants à cet effet.
- 3- L'adoption d'une « Politique Culturelle Nationale » intégrée, incitant à la créativité culturelle dans ses différentes expressions.



III. La transformation démocratique et politique : Rehausser le niveau de confiance dans les institutions et consolider la démocratie participative

Pour renforcer la confiance dans les institutions et promouvoir la démocratie participative, il est nécessaire de :

1- Renforcer la crédibilité du climat politique, consolider le choix démocratique, la primauté de la loi, l'égalité, l'équité et la non-discrimination, promouvoir les droits et les libertés et renforcer la confiance des institutions de médiation à travers la consécration de leurs rôles

2- Réhabiliter la société civile afin de bénéficier des capacités juridiques et institutionnelles disponibles dans les domaines de la formation, l'encadrement et la participation à la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes de développement et la généralisation de la méthode participative et consultative sur les différents niveaux de l'élaboration des politiques publiques.

3- Doter ce modèle d'une dimension politique, et en faire une avancée forte dans le parcours des réformes et de la transition démocratique au Maroc. En effet, la crise du développement dans notre pays est indissociable de la crise de la gouvernance des politiques. Aujourd'hui, le recul du «politique» est un facteur de handicap et de limitation du modèle de développement actuel.

4- Respecter la souveraineté de l'Etat de Droit, particulièrement à travers le renforcement de la confiance dans la Justice et ses Institutions, et donner un appui fort à la transparence, l'honnêteté et la bonne gouvernance dans le domaine judiciaire.

IV. La transformation économique : Approfondir la transformation structurelle de l'économie nationale, renforcer sa diversité et sa compétitivité

L'approfondissement de la transformation structurelle de l'économie marocaine exige :

1- La poursuite de l'accélération industrielle, avec un élargissement des débouchés commerciaux des biens et services nationaux, la mise à niveau de la qualité ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée de ces biens et services au sein des chaînes de valeur mondiales. Il sera également nécessaire d'encourager nos entreprises à hisser la part de l'intégration au niveau national et international, en faisant de l'intégration maghrébine et du partenariat avec l'Afrique subsaharienne une priorité.



2- L'émergence d'un secteur privé fort, avec une plus grande stimulation de l'investissement national, et l'attraction de plus d'investissements directs étrangers en veillant à renforcer la compétitivité et lutter contre la rente.

3- Le développement des formes de partenariat public-privé et l'encouragement de ce mécanisme, afin de soutenir les services publics sur les plans national et spatial, en parallèle avec l'investissement productif.

4- L'amélioration de l'environnement des investissements dans sa globalité, en prenant le défi d'éradiquer les obstacles qui entravent encore les investissements, dans des domaines comme la Justice, le foncier, le système fiscal, et le droit du travail. Il est également nécessaire de promouvoir la recherche scientifique et l'innovation, et de soutenir l'économie verte.

V. La transformation sociale et spatiale: Réaliser l'équité et asseoir une justice sociale et spatiale

L'une des priorités du modèle de développement est de parvenir à la justice sociale en adoptant des politiques publiques volontaristes visant à assurer une distribution équitable des fruits du développement sur les différentes catégories sociales et sur les régions. Pour cela, il faut œuvrer à :

1- Réduire les disparités sociales et spatiales, car, nécessairement, tout en œuvrant à réaliser une croissance forte, inclusive et durable, il faudra, en parallèle, accorder un soin particulier aux populations en situation précaire ou en situations spécifiques, ainsi qu'aux régions rurales et périphériques. Des mesures fortes seront également nécessaires pour améliorer les conditions de vie et rendre justice aux familles modestes et à la population démunie en général, afin de leur permettre de participer à la création de la richesse et d'en bénéficier.

2- Élaborer et mettre en œuvre une vision stratégique intégrée de la protection sociale, qui garantira sa consolidation et son efficacité, ainsi que la convergence des différents programmes et acteurs.

3- Renforcer la contribution de la femme, valoriser son travail et fructifier ses capacités, en travaillant à renforcer ses capacités sur les plans social, économique et politique, et ainsi garantir sa participation à la réalisation de la croissance économique et du développement social.



4- Développer le système de santé et sa gouvernance, particulièrement à travers la mise en place d'une politique sanitaire consensuelle, fondatrice d'une réforme globale et durable.

5- Accorder un soin particulier à la classe moyenne et œuvrer à son élargissement, l'amélioration de ses conditions de vie et veiller continuellement à son renforcement et son élévation au rang de priorité nationale, car elle constitue le levier le plus important du développement économique, social, politique et culturel dans le pays.

VI. La transformation des politiques d'emploi: Adopter une approche volontariste et renouvelable pour promouvoir l'emploi

La question de l'emploi est d'une importance extrême. Elle nécessite la mobilisation à la fois du secteur public, du secteur privé et de la société civile, dans un mouvement de convergence et de complémentarité. Cela tout en veillant à poser des mécanismes de gouvernance intégrés et harmonisés sur les plans régional et national, afin de réaliser la croissance globale et inclusive, condition essentielle pour lutter contre le chômage.

Au vu des grandes et persistantes attentes en matière d'emploi, il est nécessaire de :

- 1- Poser le défi de l'emploi en tête des priorités du modèle de développement convoité, eu égard à son caractère transversal, ce qui plaide pour l'instaurer au cœur de toutes les politiques et de toutes les stratégies.
- 2- Mettre en place des incitations à l'investissement national et étranger afin de valoriser notre patrimoine industriel, agricole et de services, et dans les secteurs de l'artisanat, de l'économie sociale et des nouveaux métiers, ces secteurs étant des réservoirs de l'emploi et des piliers du développement spatial.
- 3- Disposer du soutien nécessaire aux jeunes pour l'exécution de leurs projets dans le cadre de petites entreprises, ou dans le cadre de l'auto-emploi, et adopter des politiques renouvelées pour encourager les entreprises à la formation, à la prise en stage et à l'emploi des jeunes.
- 4- Procéder à une révision complète des mécanismes et programmes de soutien public à l'emploi des jeunes, afin de relever le niveau de son efficacité et la hisser au niveau de leurs attentes.



5- Donner la priorité, dans le secteur de l'Éducation-Formation, aux spécialités à fort potentiel d'employabilité, adopter un système efficient de la pré-orientation et reconsidérer entièrement les spécialités de la formation professionnelle afin de les adapter aux besoins des entreprises, du secteur public, et la mettre au diapason des mutations que connaissent les industries et les métiers. Il est également nécessaire d'associer davantage les professionnels dans la formation, de manière à donner aux lauréats de plus grandes chances d'insertion professionnelle.

6- Prendre en considération l'actuelle et rapide transformation démographique, et anticiper ses effets, surtout pour les personnes en âge avancé et les seniors.

VII. La gouvernance des transformations et des réformes: La réforme des moyens et mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique et l'amélioration de sa gouvernance.

La réforme des méthodes d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique et l'amélioration de sa gouvernance, et la réforme de l'administration pour en faire un outil efficace de mise en œuvre des politiques publiques, sont deux chantiers indispensables à l'efficacité, la cohérence et la coordination des interventions publiques. Par conséquent, il convient de :

1- Élaborer «une vision pour le Maroc», à horizon pouvant atteindre trente ans par exemple, afin de garantir l'alignement de l'ensemble des politiques publiques et sectorielles, actuelles ou futures. Il est nécessaire d'institutionnaliser et développer les mécanismes d'exécution, de suivi, d'évaluation et de coordination entre les départements et les politiques, afin d'assurer sa régularité et l'efficacité de son travail, et créer un mécanisme institutionnel pour suivre la mise en œuvre du plan exécutif global de cette vision. Il est également nécessaire de procéder à la mise à jour et à l'élaboration des stratégies sectorielles et politiques publiques concernées et les aligner sur le même horizon de cette vision nationale.

2- Déclencher un saut qualitatif en matière de gouvernance des politiques publiques : doter chaque stratégie ou politique publique de son propre système de gouvernance, dans l'objectif d'institutionnaliser et de développer les mécanismes d'exécution, de suivi et de coordination entre les départements pendant la phase de réalisation.



3- Réaliser une réforme globale et en profondeur de l'administration publique, en la modernisant, afin d'en faire un outil efficace dans toutes les phases de l'action publique, à la hauteur des exigences requises à l'application de la notion du service public, telle que consacrée par la Constitution. Cette réforme passe par quatre changements qui concernent les volets d'organisation, de gestion, de dématérialisation et de gouvernance et éthique.

4- Réaliser une transformation numérique forte au niveau de l'économie, la société et l'administration, de manière à créer un bond positif dans tous les domaines, pouvant atteindre dans le secteur public par exemple la restructuration des parcours de services et dispension des prestations. Ces dernières deviendront «conçues et disponibles en mode dématérialisé». Il est, par ailleurs, nécessaire de fonder un cadre institutionnel efficient et fort pour assurer la gouvernance de cette transformation, et veiller à son exécution coordonnée, dans tous les départements et à tous les niveaux.

5- Moderniser l'Etat à travers la mise en œuvre de la régionalisation avancée et la déconcentration administrative, lesquelles contribueront à leur tour à la réalisation de la croissance inclusive, l'élévation du niveau d'attractivité de chaque région chacune selon ses avantages comparatifs, et réduire les disparités sociales et spatiales. Dans ce cadre, il faut définir clairement les missions des administrations centrales et des collectivités territoriales et des services décentralisés, en organisant la coopération entre toutes les parties prenantes afin de garantir la cohérence, la programmation et la mise en œuvre des interventions selon des calendriers harmonisés, ainsi que la mobilisation de fonds et de ressources humaines pour les programmes des différentes unités.

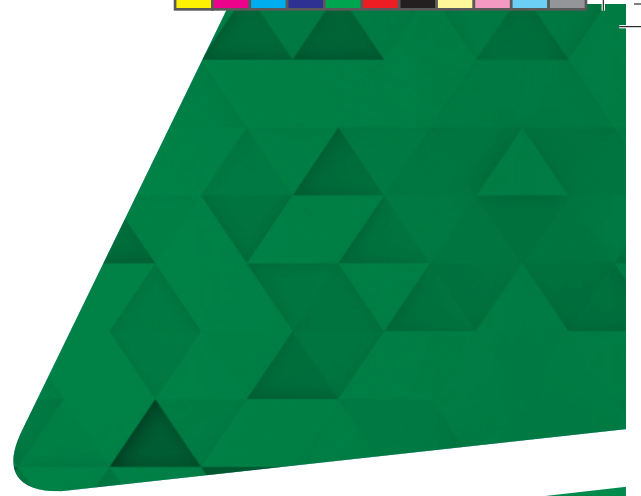
6- Réaliser une avancée palpable en matière de lutte contre la prévarication, la rente et les situations de monopole, et en matière de lier l'exercice des responsabilités à la reddition des comptes. Cela contribuera à la restauration de la confiance et aura un impact sur le niveau de perception de la prévarication par les acteurs économiques et les citoyens. A cette fin, il faut mettre à jour et mettre en œuvre de manière ferme la stratégie nationale de lutte contre la prévarication, en collaboration et en



complémentarité avec les institutions concernées. Cela nécessite aussi l'adoption d'un certain nombre de textes législatifs et réglementaires, tels que la Charte des services publics, la charte déontologique de l'acteur public et la loi sur la transparence et la moralisation de la vie économique.







INTRODUCTION GÉNÉRALE







Depuis son indépendance, le Maroc s'est engagé sur une voie de développement adaptée à ses particularités historiques et sa réalité politique, économique et sociale en pleine mutation, en tenant compte des contraintes et des opportunités offertes par le développement de son environnement international. Cela a conduit aux adaptations périodiques nécessaires et à d'importantes réformes, marquées par un rythme accéléré depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, en 1999.

Le modèle de développement marocain, qui a été mis en place par étapes, a permis à notre pays de réaliser un succès indéniable dans de nombreux domaines, et d'être perçu par les autres pays en voie de développement, notamment du continent africain, comme un exemple à suivre, et ce à travers les divers partenariats qui les lient au Royaume.

Sans s'arrêter à ces succès, le Maroc s'est assigné des objectifs beaucoup plus ambitieux. Il compte désormais investir au mieux son patrimoine historique et culturel et les valeurs constitutionnelles qui participent à l'édification du citoyen, fier de son identité et son patrimoine culturel divers et varié, ce qui constitue une importante source de création de richesse immatérielle. Notre pays vise également à promouvoir son économie et la hisser au niveau des pays émergents, réduire les disparités sociales et les écarts territoriaux, élargir les opportunités d'emploi pour les nouveaux diplômés et améliorer la qualité de vie dans un pays où « tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté ». ¹

Si le Maroc annonce aujourd'hui ces aspirations, c'est qu'il considère que le modèle de développement actuel ne peut plus y répondre. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a mis en évidence cette réalité dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la première session parlementaire de l'année législative 2017-2018, le 13 octobre 2017, en faisant remarquer que :

« Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale. »

¹- La Constitution du Royaume du Maroc, 2011.



Dans ce même Discours, Sa Majesté le Roi a assuré que :

« Aujourd’hui, les Marocains ont besoin d’un développement équilibré et équitable, garant de la dignité de tous, générateur de revenus et d’emplois, notamment au profit des jeunes; un développement qui contribue à instaurer un climat de tranquillité et de stabilité, et qui favorise une insertion réussie dans la vie familiale, sociale et professionnelle, que chaque citoyen appelle de ses vœux.

Ils souhaitent aussi la généralisation de la couverture médicale et la facilitation de l’accès digne de tous à de bons services de santé.

Aujourd’hui, les Marocains veulent que leurs enfants bénéficient d’un enseignement de qualité, qui ne se limite pas à développer des aptitudes de lecture et d’écriture, mais qui leur offre la garantie d’embrasser le monde du savoir et de la communication; un enseignement de qualité qui leur permette d’accéder au marché du travail, et de s’y insérer aisément, et qui contribue à la promotion individuelle et collective. Et non un enseignement qui fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de diplômés chômeurs.

Les Marocains ont également besoin d’une justice équitable et efficace; ils ont besoin d’une Administration à leur service et au service de l’intérêt général, incitant à l’investissement, stimulant le processus de développement, loin de toute forme de clientélisme, de corruption et de prévarication.»



Les attentes légitimes des Marocains ne sont pas des aspirations difficiles à concrétiser, quand nous savons que notre pays a une histoire riche derrière lui, un patrimoine culturel fertile, une dimension spirituelle ancrée, un énorme potentiel inexploité et des institutions solides enracinées dans l'histoire. Toutes ces qualifications permettent au pays de mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de ses ambitions.

Le questionnement du chemin parcouru n'est pas exclusif au Maroc, tous les pays y compris ceux de l'Europe voisine, s'interrogent sur les chemins que devraient emprunter leurs économies et leurs politiques publiques, en particulier avec la montée du protectionnisme, le spectre des guerres commerciales et les dangers persistants du terrorisme. De plus, la révolution technologique que connaît le monde, promet des changements rapides au niveau de nos méthodes de production, de travail, du commerce et de communication, ce qui prédit de grandes transformations. Dans ce sens, le changement climatique rapide auquel la communauté internationale s'efforce de faire face, aura inéluctablement des conséquences majeures sur les économies de différents pays, y compris les pays de l'Afrique du Nord qui comptent parmi les plus vulnérables à cet égard.

Le Maroc est ouvert à son environnement international. Aux portes de l'Europe, ce pays africain est donc nécessairement affecté par toutes ces transformations majeures. Il ne peut que tenter de saisir les opportunités qui s'offrent à lui et éviter, autant que possible, les répercussions négatives. Ainsi, le débat auquel Sa Majesté Le Roi a appelé sur le modèle de développement marocain, est-il l'occasion d'évoquer toutes ces transformations profondes du monde et de tirer les leçons de l'expérience marocaine en matière de développement, à travers ses succès et ses échecs.

Dans le Discours susmentionné, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé l'appel suivant :

« Nous appelons tout un chacun à faire montre d'objectivité en appelant les choses par leur nom, sans complaisance ni fioriture, et en proposant des solutions innovantes et audacieuses ».

Suite à cet appel, il convient de s'interroger sur la pertinence de certains choix stratégiques et les moyens à mettre en œuvre pour en tirer le meilleur profit et ensuite proposer des alternatives et améliorations. Dans ce cadre, le Gouvernement soumet cette contribution au débat national autour de la reconsidération du modèle de développement marocain.



Définition du modèle de développement

Le modèle de développement est un cadre de référence des diverses politiques publiques, il comprend les orientations générales et les grands choix fondés sur la Constitution qui définit les contours du projet sociétal voulu par les Marocains.

Par conséquent, il ne s'agit guère ici d'un examen détaillé de toutes les politiques et mesures à prendre concernant tous les secteurs économiques et tous les domaines sociaux. Le modèle de développement doit constituer le cadre consensuel, incitatif et inclusif sur lequel les différentes stratégies nationales et les différents plans sectoriels prennent appui.

Méthodologie de préparation de la contribution

Cette contribution s'est appuyée sur les résultats d'une série de travaux et séminaires organisés ces dernières années de manière participative par les départements ministériels, les établissements publics concernés, le secteur privé et la société civile.

Cette contribution s'est également basée sur plusieurs rapports et notes d'évaluation rédigées par certaines instances nationales et institutions constitutionnelles, à savoir le Conseil Economique, Social et Environnemental, la Cour des Comptes et le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Ces travaux, séminaires scientifiques et rapports ont traité de nombreuses questions liées au modèle de développement, dont les plus importantes sont les entraves à la croissance, la problématique des disparités, l'emploi, le foncier, la mutation numérique, etc. en tenant compte des expériences et les bonnes pratiques internationales.

La préparation de cette contribution s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- 1- Inventaire des études et rapports réalisés par les institutions constitutionnelles et les instances nationales et internationales en vue d'en tirer parti ;
- 2- Exploitation des données extraites des travaux et conférences organisées par des institutions gouvernementales en collaboration avec les départements et les établissements publics concernés, le secteur privé et la société civile
- 3- Elaboration d'une note d'orientation, accompagnée d'une proposition de conception générale, diffusée à l'ensemble des membres du Gouvernement en plus des rapports relatifs aux deux dernières études supervisées dans ce cadre par les services du Chef du Gouvernement ;



4- Tenue d'une réunion des membres du Gouvernement, qui a permis de débattre des questions de forme et de fond sur ce sujet ;

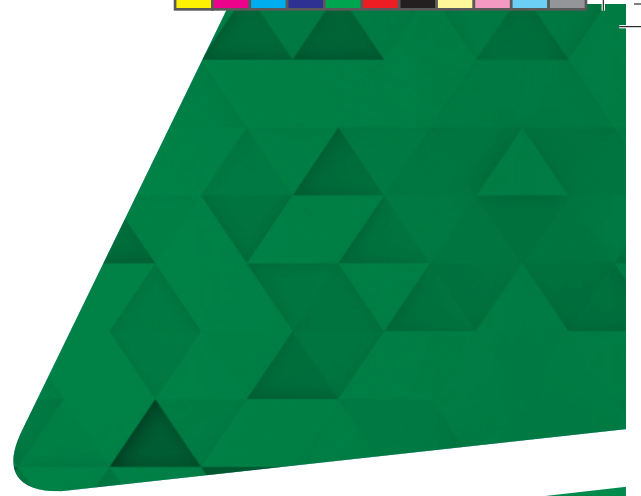
5- Réception, sur plusieurs périodes, de 13 contributions de la part des membres du Gouvernement, ayant permis de produire plusieurs versions, dont deux, leur ont été transmises, avant de finaliser la présente mouture.

Dans la première partie, cette note expose brièvement les éléments du diagnostic du modèle de développement actuel, à travers la mise en relief de ses principales limites.

La seconde partie présente des propositions visant à enrichir davantage le débat autour des moyens à déployer pour dépasser les limites du modèle de développement actuel et mettre en place un système capable de nous conduire vers le Maroc auquel nous aspirons, tout en plaçant le citoyen au cœur du nouveau modèle de développement.







PREMIÈRE PARTIE

LE MODELE DE DEVELOPPEMENT ACTUEL : REALISATIONS REMARQUABLES ET LIMITES INDENIABLES

- I. Une faible valorisation du capital humain et persistance des inégalités en matière d'accès au savoir
- II. Une dynamique influente de valeurs, générée par de grandes transformations sociétales
- III. Une image négative des instances publiques et des institutions de médiation
- IV. Une croissance économique insuffisante, au vu de son rythme, sa durabilité et son niveau d'inclusion
- V. Des inégalités sociales et disparités territoriales, malgré les efforts déployés
- VI. Un chômage élevé, une précarité de l'emploi et un faible taux d'activité
- VII. Des insuffisances dans la gouvernance de l'action publique





La reconsidération des modèles de développement n'est pas exclusive au Maroc. En effet, tous les pays, y compris ceux de l'Europe voisine, s'interrogent sur les chemins que doivent emprunter leurs économies et leurs politiques publiques face à un monde en pleine mutation : la rude compétitivité commerciale, les changements climatiques accélérés et particulièrement la révolution technologique, qui promet un changement rapide de nos modes de production, de travail, de commerce et de communication.

Ainsi, le débat lancé par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, est une occasion à saisir pour évoquer ces mutations mondiales et tirer des leçons de l'expérience marocaine en matière de développement à travers ses succès mais aussi ses échecs.

Les éléments de force du modèle de développement actuel

Le Maroc dispose, grâce aux efforts déployés, des décennies durant, d'atouts et d'opportunités considérables. Parmi les principaux éléments de force du modèle de développement actuel, la stabilité politique du Maroc dans un contexte régional tendu, les évolutions politiques positives suite à l'adoption de la Constitution de 2011, la réduction significative des manifestations de la pauvreté et de la précarité et la réalisation de résultats positifs concernant certains indicateurs essentiels de développement humain, tels que l'augmentation du taux d'accès à l'enseignement primaire et de l'espérance de vie. Il y'a lieu aussi de saluer la disponibilité d'infrastructures importantes qui permettent au Maroc de se développer et d'attirer des investissements étrangers, ainsi que la préservation des équilibres macroéconomiques, ce qui a permis à notre pays de surmonter nombre de crises économiques régionales et internationales et d'en réduire les répercussions négatives.

Néanmoins, ces acquis ne sont pas accompagnés d'une dynamique de développement concomitante, et surtout suffisante pour atteindre les aspirations du Maroc de rejoindre le cercle des pays émergents.

Les limites du modèle de développement actuel

Les principales limites du modèle de développement actuel résident dans les sept axes suivants :

- 1- Une faible valorisation du capital humain et persistance des inégalités en matière d'accès au savoir
- 2- Une dynamique influente de valeurs, générée par de grandes transformations sociétales
- 3- Une image négative des instances publiques et des institutions de médiation
- 4- Une croissance économique insuffisante, au vu de son rythme, sa durabilité et son niveau d'inclusion
- 5- Des inégalités sociales et disparités territoriales, malgré les efforts déployés
- 6- Un chômage élevé, une précarité de l'emploi et un faible taux d'activité
- 7- Des insuffisances dans la gouvernance de l'action publique

I. UNE FAIBLE VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN ET PERSISTANCE DES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS AU SAVOIR

Les ressources humaines constituent le principal capital du Maroc, à condition que ce capital soit valorisé. Plusieurs pays qui ne disposent pas de ressources naturelles importantes, tels que le Japon, la Suisse et la Corée du sud, ont pu se développer grâce à la qualité de leur capital humain.

L'enseignement ne vise pas uniquement à produire des diplômés pour le marché d'emploi, mais il aspire à former des citoyens avertis de leurs responsabilités, droits et obligations, ouverts, tolérants et capables de lancer des initiatives et de collaborer avec les autres pour la prospérité et le rayonnement de leur pays et le confort de leurs concitoyens.

Le Maroc veille, quant à lui, à mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs en matière d'éducation et de formation, en allouant à ce secteur environ le quart du budget général de l'Etat.

En consacrant plus de 6% de son PIB à ce secteur, le Maroc dépasse actuellement la moyenne mondiale (environ 5%). Cependant, et malgré une avancée remarquable en termes de généralisation de l'enseignement primaire, les résultats restent en deçà des attentes. C'est ainsi que l'enseignement préscolaire n'a pas encore été généralisé, creusant davantage des disparités importantes entre le milieu urbain et rural, ce qui nuit à la qualité de l'éducation lors des étapes suivantes de la formation et accentue les inégalités liées à l'accès aux opportunités.

Le pourcentage des élèves atteignant le niveau secondaire de l'enseignement, pose une réelle problématique, étant de l'ordre de 58% pour le cycle secondaire collégial contre 81% dans des pays similaires, alors que seulement un élève sur 3 poursuit sa scolarisation en cycle secondaire qualifiant. Par ailleurs, seuls 4 élèves sur 100 inscrits en cycle primaire, réussissent le baccalauréat sans redoubler.

La moyenne des années d'études pour les jeunes de 15 ans et plus, ne dépasse guère 4,3 années, soit la moitié de la moyenne enregistrée dans des pays similaires au Sud et à l'Est de la Méditerranée. En outre, le taux de déperdition scolaire reste élevé, malgré les progrès considérables réalisés par le Maroc au cours de la dernière décennie.

Les élèves qui n'ont pas suivi le système éducatif cherchent à intégrer une formation professionnelle ou à accéder prématurément au marché du travail et viennent souvent renforcer les rangs des chômeurs, ce qui constitue un potentiel précieux inexploité et représente une menace réelle pour la société, à défaut d'être convenablement encadrés.



En plus des problèmes liés à l'accès à la scolarité et ceux soulevés par la déperdition scolaire, d'autres problématiques sont posées par la qualité de l'enseignement et de la formation. Des audits effectués aux échelles nationale et internationale ont démontré que les élèves marocains ne maîtrisent pas les éléments de base des langues et des mathématiques.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont élaboré depuis 2000 une réforme ambitieuse et consensuelle, accélérée ultérieurement par l'adoption d'un programme d'urgence. Néanmoins, les résultats obtenus restent en deçà des attentes, eu égard à l'absence d'un cadre juridique contraignant et d'une convergence de ces programmes avec le système éducatif, en plus de la faible gouvernance et gestion.

Pour surmonter ces obstacles, le Conseil supérieur de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique a élaboré la vision stratégique 2015-2030², transformée par le Gouvernement en une loi-cadre visant à garantir la convergence et la stabilité.

Dans un pays où l'analphabétisme reste élevé et où le niveau d'instruction de la majorité de la population est faible, il est difficile d'imaginer une transition rapide vers la société du savoir, bien que le taux de connectivité de la population à Internet soit plus élevé que dans de nombreux pays similaires. Cependant, en l'absence d'un niveau d'éducation suffisant, il est impossible pour la grande majorité de la population d'accéder effectivement aux informations appropriées, d'en faire bon usage, de l'exploiter comme un moyen d'élargir ses horizons, d'améliorer sa perception de son environnement et de contribuer à la production et au partage des contenus pertinents.

À l'inverse, les usagers d'internet et des réseaux sociaux, qui n'ont pas développé un esprit critique, risquent d'être victimes de fausses informations préjudiciables aux individus et à la société.

D'autre part, le Maroc a connu durant la dernière décennie d'importantes évolutions au niveau des infrastructures de la recherche scientifique et de la formation des compétences qualifiées. Notre pays a également enregistré un progrès considérable au niveau du nombre des universités, des établissements universitaires, des centres de recherches affiliés aux universités ou ceux rattachés à d'autres départements ministériels ou au secteur privé.

Ces progrès s'illustrent également par la participation de chercheurs marocains à des projets de recherche internationaux, ainsi que par une augmentation importante du nombre de publications universitaires et de brevets d'invention.

Toutefois, ces efforts prometteurs s'accompagnent de problèmes structurels caractérisés par la non convergence des programmes de recherche scientifique et la faible exploitation

²- Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, « Pour une Ecole de l'Équité, de la Qualité et de la Promotion : Vision stratégique de la Réforme 2015-2030 », 2016.



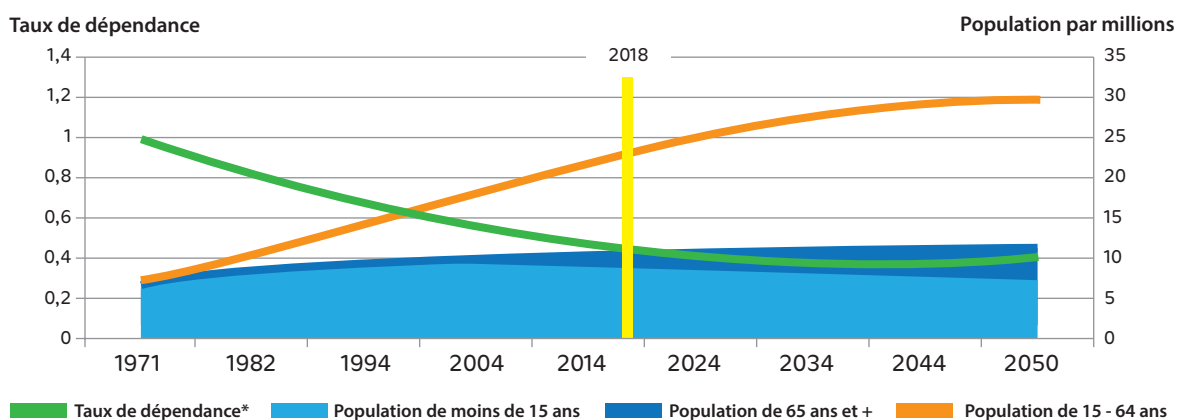
de leurs résultats en investissements générant des opportunités de richesse et d'emplois, sans omettre l'absence d'incitations et de structures qualifiées, outre la complexité du cadre juridique et financier, qui limite la capacité des universités et des centres de recherche à attirer ces compétences.

II. UNE DYNAMIQUE INFLUENTE DE VALEURS, GÉNÉRÉE PAR DE GRANDES TRANSFORMATIONS SOCIÉTALES

La société marocaine a connu quatre transformations majeures dans son histoire contemporaine: la transition démographique, la transition urbaine, la transition éducative et la transition communicationnelle.

Au niveau de la transition démographique³, le Maroc a connu des changements successifs, à commencer par une explosion démographique entre les années 1950 et 1960, suivie d'un décompte inverse de la croissance démographique, ce qui a entraîné l'élargissement du segment des jeunes dans la pyramide des âges.

Représentation graphique n° 1 : la transition démographique ⁴



* Taux de la population de moins de 15 ans ou plus de 64 ans par rapport à la population en âge d'activité (15-64)

L'espérance de vie des Marocains est passée de 42 ans dans les années 50 à plus de 75 ans actuellement. Ces changements ont été accompagnés par de nouvelles interrogations sur les valeurs et les relations au sein de la société marocaine.

Outre la transition démographique, le Maroc a connu une transformation urbaine, car en 1960, moins de 30% des Marocains vivaient dans des villes, contre environ 65% en 2017. Cette transformation rapide a engendré des problèmes notamment par rapport à la population résidant en périphérie des villes et la capacité à réussir à les intégrer socialement et à répondre à leurs besoins.

Le Maroc a connu un autre changement, à savoir la transition éducative, qui s'est accélérée depuis la moitié des années 90 et a entraîné une augmentation de la demande

3- Centre National d'Etudes Démographiques, « Rapport », 2017.

4- Organisation de la Coopération et du Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume I : Diagnostic préliminaire », 2017.

de scolarisation: Au cours de la dernière décennie, le nombre de scolarisés a doublé, atteignant en 2018 quelque 9 millions de personnes dans les trois secteurs: l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. En outre, les programmes de rattrapage scolaire ont enregistré des progrès significatifs, notamment en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Le quatrième changement concerne le déploiement des médias sociaux et l'accès au monde numérique en général, ce qui a révolutionné la production et la circulation d'informations, et a consacré l'ouverture sur le monde, plaçant le citoyen devant un flux intense de médias, de vecteurs de publicité, avec des contenus générés dans leur majeure partie en dehors du système national. Cette transition a contribué à la modification de la perception de la réalité vécue, élevant ainsi le niveau d'attente et insufflant une aspiration au changement du mode de vie.

Ces quatre transitions ont conduit à la transformation de la structure de la société marocaine, du comportement de ses membres et de quelques-unes de ses valeurs dominantes, ce qui a participé au déclin du rayonnement de son patrimoine immatériel.

Sans nier les apports et impacts positifs de ces transformations, elles ont tout de même participé à l'émergence de valeurs inquiétantes au détriment d'autres positives, entre les individus et à l'intérieur du foyer familial et de l'espace public. Ainsi, certaines valeurs telles que l'intégrité, la transparence, le travail, le mérite et le respect des lois et d'autrui ont accusé des régressions plus ou moins importantes, laissant la place à l'émergence de nouvelles valeurs telles que l'individualisme, la consommation excessive, le négativisme et le manque de confiance ⁵.

En raison de leur caractère mondial, ces phénomènes négatifs ont envahi toutes les sociétés et tous les individus et n'ont exclu aucune catégorie sociale et culturelle, entraînant parfois des tensions et des échecs et exposant certaines de leurs victimes à la délinquance, à l'extrémisme ou à d'autres mauvaises pratiques.

III. UNE IMAGE NÉGATIVE DES INSTANCES PUBLIQUES ET DES INSTITUTIONS DE MÉDIATION

La démocratie marocaine, aussi bien représentative que participative, connaît un grand dynamisme aux niveaux législatif et institutionnel, grâce à la place accordée par la Constitution de 2011 aux institutions représentatives et à la société civile.

Malheureusement, cet élan démocratique n'a pas été accompagné par un niveau de confiance suffisant auprès du citoyen. En effet, un éventail d'enquêtes sur le terrain a

5- Un diagnostic similaire figure dans le rapport de «L'éducation aux valeurs dans le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique», Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, janvier 2017.

montré que la confiance envers le Gouvernement, le Parlement et les instances politiques et syndicales reste faible ou relativement faible ⁶. Ce manque de confiance s'illustre notamment par la participation relativement faible des citoyennes et des citoyens aux élections et aux activités de ces différentes instances.

De plus, la dynamique de mise en œuvre des dispositions constitutionnelles et juridiques de la démocratie participative, demeure faible, ce qui est également le cas au niveau de la mise à contribution des nouvelles possibilités offertes en ce sens, pour une participation effective des citoyens aux affaires publiques, leur implication dans le plaidoyer et la défense des questions qui les concernent, ainsi que leur encadrement et leur adhésion à cette dynamique.

Ceci, parmi d'autres facteurs, a ouvert la voie devant des expressions émises en dehors des institutions, associations, syndicats et partis politiques. Une bonne partie de ces expressions et positions a migré vers le monde virtuel numérique, ce qui a approfondi la méfiance à l'égard des instances élues et des partis politiques...

IV. UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INSUFFISANTE, AU VU DE SON RYTHME, SA DURABILITÉ ET SON NIVEAU D'INCLUSION

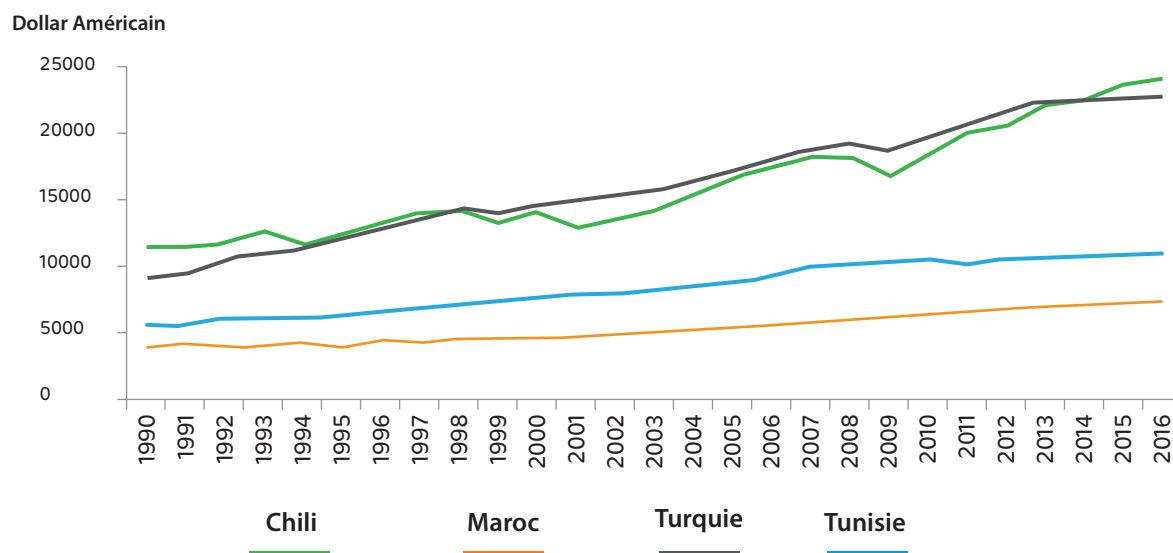
Comme évoqués par Sa Majesté le Roi à maintes occasions, la pauvreté, les disparités et le chômage sont les plus importantes défaillances du modèle de développement actuel.

De ce fait, il est communément admis que la croissance économique est un outil indispensable pour réduire la pauvreté, améliorer le niveau de vie de la population et créer des emplois pour les demandeurs, car en effet, les pays qui ont enregistré une baisse significative du taux de pauvreté, sont principalement ceux qui ont atteint des taux de croissance élevés sur une période relativement longue.

Bien que la croissance économique du Maroc ait ralenti au cours de la décennie actuelle, l'économie nationale s'est mieux portée que les économies des pays voisins, qui ont davantage souffert de la crise internationale et des tensions sociales et politiques qui ont secoué la région arabe ces dernières années. À cet égard, il est certain que la stabilité du Royaume, fondée sur la politique clairvoyante de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a largement contribué à la performance économique du Maroc.

⁶- Institut Royal des Etudes Stratégiques, « Le lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? », 2015
Contribution du Gouvernement au modèle de développement

Représentation graphique n° 2⁷ : Evolution du PIB par habitant en (\$ US constants de 2011)



Selon le Haut-Commissariat au Plan⁸, cette situation s’est traduite par un recul sans précédent de la pauvreté et une amélioration des conditions de vie de la population depuis la fin des années 90, même si le Maroc aspire à bien plus.

Aussi, il est certain que la croissance économique est influencée par la demande interne, soit l’investissement et la consommation. Cependant, le marché marocain reste relativement étroit et ne peut raviver la croissance sur le moyen et long termes.

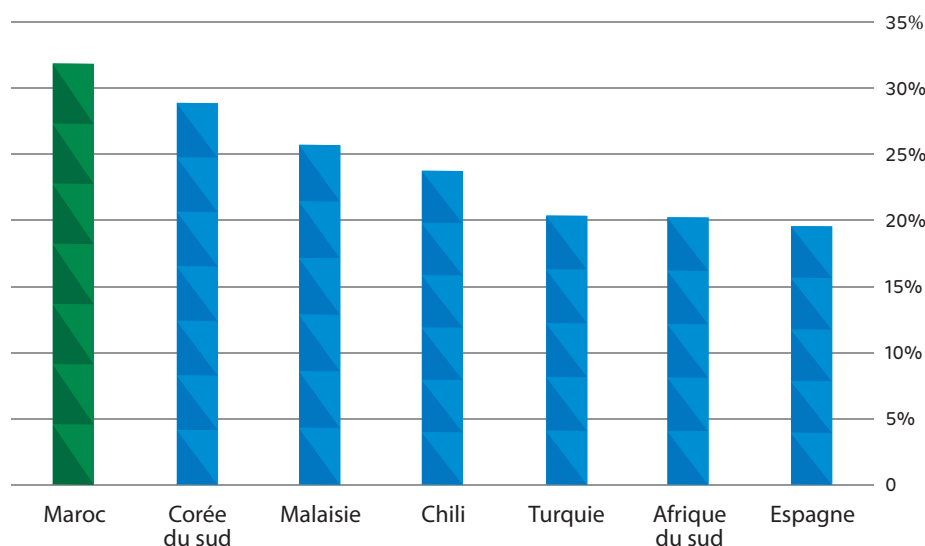
A cela, s’ajoute que la demande interne est soumise à des contraintes relatives à la faiblesse relative de l’investissement privé et à la problématique du financement de l’investissement public, qui se fait souvent par recours à l’emprunt public⁹, lequel ne saurait être prolongé indéfiniment. De surcroît, et bien que le Maroc enregistre l’un des taux d’investissement les plus élevés au monde, l’impact de cet effort sur la croissance et ses retombées en termes de création de richesse et d’emploi, ne sont pas suffisamment perceptibles, ce qui pose un réel problème d’efficacité de ces investissements.

7- Organisation de la Coopération et du Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume I : Diagnostic préliminaire », 2017.

8- Haut-Commissariat au Plan et Banque Mondiale, « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001-2014 », novembre 2017.

9- Organisation de la Coopération et du Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume I : Diagnostic préliminaire », 2017.

Représentation graphique n° 3 : Taux d'investissement par rapport au PIB (2012-2014) ¹⁰



D'autre part, tous les pays dont les marchés sont de taille comparable au marché marocain, qui sont parvenus à enregistrer des taux de croissance élevés, ont pu réaliser ces résultats en recourant à de larges marchés extérieurs.

Le Maroc a certes misé, depuis les années soixante-dix du siècle précédent, sur les exportations, ce qui l'a encouragé, depuis la moitié des années quatre-vingt-dix, à signer plusieurs accords de libre-échange avec les plus grands marchés mondiaux. Cependant, le pays souffre d'un déficit commercial chronique qui tire la croissance vers le bas. Cela est dû à la faible compétitivité des entreprises marocaines et leur timide intégration dans les chaînes de valeur mondiales, en dépit de quelques réussites dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, secteurs qui devraient contribuer à l'amélioration de l'économie nationale quand seront atteints les niveaux d'intégration industrielle convenus avec les groupes étrangers implantés au Maroc.

La faible productivité est également l'un des principaux obstacles à la compétitivité des entreprises marocaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cette faiblesse est due en majeure partie aux carences entachant la formation de base et continue des ressources humaines et à la modicité des efforts consentis dans le domaine de la recherche, et qui handicapent l'innovation dans nos entreprises.

En dépit des avancées réalisées dans le domaine du climat des affaires consacrées par l'amélioration continue du classement mondial du Maroc dans l'indice «Doing Business»,

¹⁰- Organisation de la Coopération et du Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume I : Diagnostic préliminaire », 2017.



force est de constater qu'il est encore nécessaire de déployer davantage d'efforts dans les domaines de l'emploi, du foncier, de la justice, de l'administration, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption¹¹. À cet égard, il est également important de soulever l'impact négatif du secteur informel sur la productivité et la compétitivité des entreprises. Une forte croissance ne suffit pas pour parvenir à un développement social et humain harmonieux et adéquat. Cette croissance doit être globale et inclusive. Dans cette optique, la croissance du Maroc est loin d'atteindre cet objectif dans les domaines de l'emploi et dans la répartition équitable des activités entre les différentes catégories et régions du Royaume.

La croissance doit être également durable. De ce fait, des efforts louables sont déployés pour réduire les impacts négatifs de certaines activités industrielles polluantes, développer des énergies propres et renouvelables au lieu des énergies fossiles coûteuses et dommageables pour l'environnement, et rationaliser la gestion de l'eau de manière à innover dans la gestion de cette ressource rare, dans un contexte climatique qui menace de faire passer notre pays du stade de stress hydrique à la situation de pénurie.

V. DES INÉGALITÉS SOCIALES ET DISPARITÉS TERRITORIALES, MALGRÉ LES EFFORTS DÉPLOYÉS

Il est à rappeler que les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre au cours des années 80 et au début des années 90 du siècle dernier, ont permis de rétablir les équilibres macroéconomiques, mais ceci a entraîné une forte baisse des dépenses sociales, exacerbée par les effets de la sécheresse récurrente enregistrée au cours de cette même période.

Depuis le début de la première décennie du XXI^e siècle, en particulier depuis l'année 2005, des efforts considérables ont été déployés pour éradiquer la pauvreté et réduire les disparités. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain a constitué à cet égard le projet le plus emblématique. L'INDH impulsée par Sa Majesté le Roi, conformément à une nouvelle philosophie fondée sur une logique ascendante, vise à réduire les disparités, favoriser le développement humain, et placer le citoyen au cœur de toutes les politiques entreprises.

A l'INDH et aux subventions de certains produits de base, se sont rajoutées plusieurs initiatives et politiques visant à promouvoir la protection sociale des catégories vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, enfants, veuves, etc.), à soutenir

11- Banque Mondiale, « le Maroc à l'horizon 2040 », 2018.

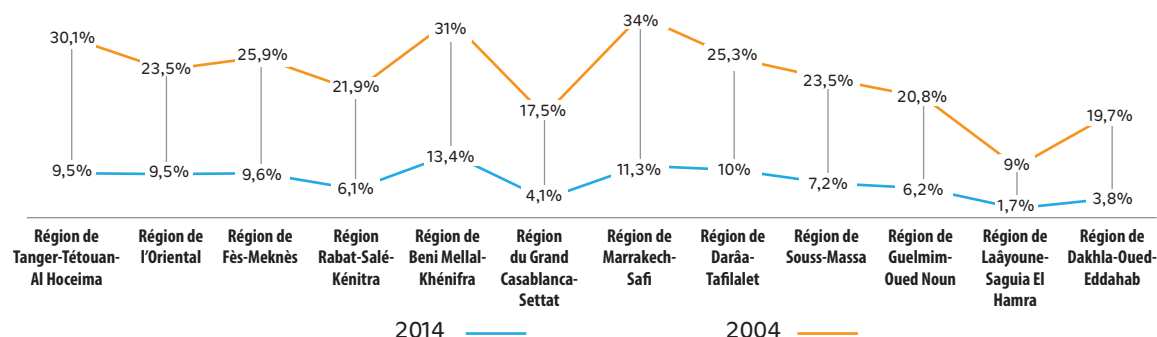


l'enseignement fondamental et l'enseignement supérieur (une aide financière allouée pour augmenter les bourses scolaires et le nombre de bénéficiaires.) et à étendre la couverture médicale aux catégories les plus démunies (système d'assistance médicale «RAMED») et aux étudiants et promouvoir le monde rural à travers le programme pluriannuel du développement rural. Cela représente une part non négligeable du budget de l'État.

Cet ensemble d'initiatives et de politiques a impacté positivement la situation sociale des personnes démunies, pauvres et en situation de précarité, et a permis d'éviter d'aggraver les disparités entre catégories sociales.

Des progrès indéniables sont ainsi constatés en matière d'enseignement primaire, quasi généralisé, de la réduction du taux de mortalité infantile et maternelle, de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, de l'accès à l'habitat social, à l'eau potable et à l'électricité et en matière de désenclavement du milieu rural. Tout ceci a permis une régression relative de la pauvreté.

Représentation graphique n° 4 : Evolution du taux de pauvreté au Maroc ¹²



Ces résultats restent toutefois en deçà des ambitions de notre pays et de son potentiel prometteur. Ce constat est étayé par la persistance de certaines manifestations de pauvreté, de précarité et de disparités qui marquent encore le tissu social et les territoires¹³.

Ces disparités résultent souvent des inégalités des chances dont pâtissent des familles et catégories sociales défavorisées, en particulier les femmes dont les revenus modestes les empêchent de subvenir à leurs besoins en nourriture et en logement, celles qui n'ont pas été instruites et qui vivent loin des écoles, des centres de santé et des routes.

Toutes ces inégalités entraînent la reproduction et la perpétuation des disparités sociales dans l'éducation des enfants et, plus tard, dans l'accès au marché du travail, ainsi que dans les niveaux de revenus, de consommation et de promotion sociale, etc.

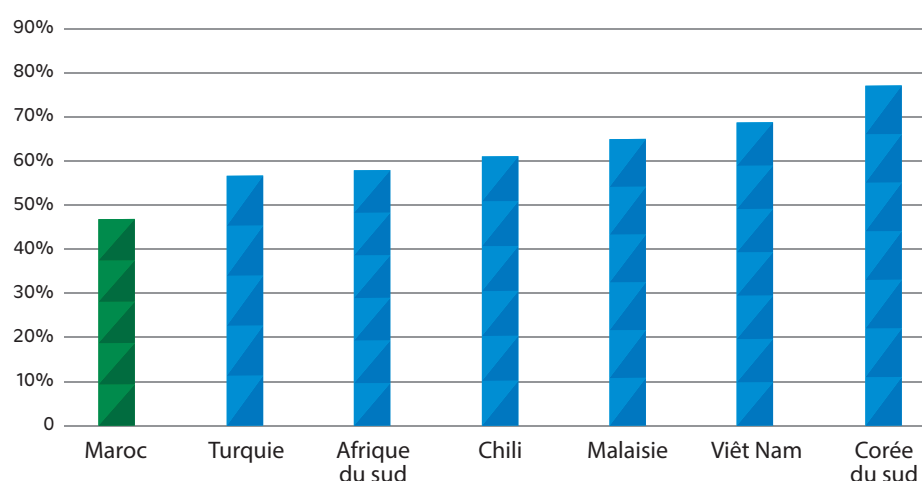
12- Haut-Commissariat au Plan, RGPH, 2014.

13- Observatoire National du Développement Humain (ONDH), « Rapport sur le Développement Humain au Maroc 2017, Inégalités et développement Humain : contribution pour le débat sur le modèle de développement au Maroc », Rabat, 2018.

VI. UN CHÔMAGE ÉLEVÉ, UNE PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI ET UN FAIBLE TAUX D'ACTIVITÉ

L'emploi est le domaine qui reflète le plus les défaillances et les limites du modèle de développement actuel. Le taux de chômage au Maroc, en plus de son niveau toujours élevé, cache en fait une précarité importante, illustrée en premier lieu par un faible taux d'activité, en régression ces dernières années et qui s'est établi à 47% en 2017, contre 65% dans les pays en voie de développement.

Représentation graphique n° 5 :
taux de population active au Maroc comparée à d'autres pays ¹⁴



En outre, le chômage concerne principalement le secteur urbain, avec une moyenne de 15%, contre 4% dans le milieu rural. Les jeunes sont les plus gravement touchés par ce fléau, soit 26,5% de la population entre 15-24 ans. Le taux de chômage des diplômés et des femmes atteint respectivement les seuils de 18% et 14,7%. En l'absence de mesures appropriées, le chômage des jeunes va s'aggraver dans les années à venir du fait de la transition démographique qui fera augmenter le nombre des demandeurs sur le marché du travail, notamment dans la catégorie des jeunes, surtout si le taux d'activité augmente et si l'économie nationale n'élargit pas son offre d'emploi chaque année.

L'incapacité de l'économie marocaine à générer de bonnes opportunités d'emploi pour les nouveaux demandeurs trouve son explication principalement dans les caractéristiques de l'économie marocaine, qui repose essentiellement sur des secteurs à faible productivité, lesquels emploient une main-d'œuvre abondante mais non qualifiée dans un cadre précaire et non structuré en l'absence de toute protection sociale.

14- Organisation de la Coopération et du Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume I : Diagnostic préliminaire », 2017.

Les activités modernes de l'industrie et des services offshore, qui dépendent d'une main-d'œuvre qualifiée, et qui génèrent un nombre important d'opportunités d'emploi, n'impactent que très peu le secteur de l'emploi. Ces activités qui ont la particularité d'être fortement capitalistiques, telles que les industries automobile et aéronautique, n'impactent la création d'emploi que par le développement de la sous-traitance aux PME actives dans la production des pièces de rechange et des produits semi-finis. Elles permettent d'intégrer le tissu productif du Maroc dans les nouvelles chaînes de valeur mondiales, en lui offrant des possibilités de production et d'exportation à grande échelle.

Par ailleurs, la non-adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi, explique en grande partie les problèmes des entreprises à la recherche de compétences spécifiques. C'est ce dont souffrent également les demandeurs d'emploi, souvent diplômés mais qui ne parviennent pas à intégrer le marché du travail. Plus encore, la proportion de correspondance du plus haut diplôme obtenu avec la profession exercée ne dépasse guère 46% sur le marché du travail.

Les politiques actives en faveur de l'emploi récoltent généralement des résultats positifs. Cependant, étant donné le nombre cumulé des demandeurs d'emploi, ces politiques manquent d'efficacité et ne répondent pas suffisamment aux besoins des demandeurs d'emploi d'un côté et aux exigences des entreprises de l'autre, et doivent par conséquent être réformées et accompagnées par de nouveaux mécanismes pour une meilleure efficacité.

VII. DES INSUFFISANCES DANS LA GOUVERNANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Des évaluations ont montré que certaines de nos stratégies sont élaborées selon une logique verticale par le secteur concerné, que la consultation est parfois limitée et ne prend pas suffisamment en compte les études préalables ou les observations exprimées par les parties consultées.

Les dysfonctionnements constatés lors de la coordination au niveau transversal et au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre de certaines réformes et projets publics, empêchent bon nombre de nos stratégies d'atteindre leurs objectifs. En effet, toute réforme ne bénéficiant pas d'emblée de l'implication de l'une des parties chargées de sa mise en œuvre, est vouée à l'échec. De même, tout projet qui n'est pas développé et mis en œuvre conformément à la logique d'une coordination étroite et d'une large participation, ne sera pas efficace, même s'il se réalise. Car les projets les plus complexes,



et ceux qui souffrent le plus de problèmes, sont les projets qui connaissent l'intervention de plusieurs secteurs au niveau national, en particulier aux niveaux régional et local.

De même, l'absence de suivi et d'évaluation minutieux des projets d'investissement et des chantiers de réforme majeurs ne permet pas de corriger les déséquilibres qui peuvent apparaître lors de la mise en œuvre, et fait rater l'occasion de repenser l'action publique dans le but la réorienter. Cela empêche aussi la mise en valeur des expériences ; en particulier dans le domaine de la conduite des réformes et des projets ; en vue de les généraliser à d'autres domaines.

Aux fins de mettre en œuvre l'action publique, l'administration est mise à la disposition de l'État, avec les services centraux et déconcentrés, les établissements et entreprises publics et les collectivités territoriales. De ce fait, il faut reconnaître que cet instrument a contribué au développement du pays, et a été en partie à l'origine des progrès réalisés par le Maroc et salués à l'unanimité. Néanmoins, ces institutions souffrent de nombreux dysfonctionnements qui entravent encore le plein accomplissement de leurs missions au service de l'économie du pays et des citoyens.

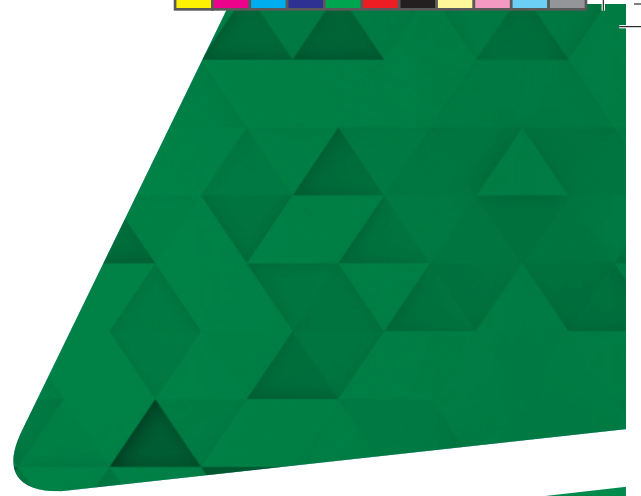
Parmi ces insuffisances, figurent la rigidité des procédures, la lenteur du traitement des dossiers, la multiplicité des interlocuteurs et parfois un comportement inapproprié à l'égard des usagers. Certains fonctionnaires sont par ailleurs accusés de prévarication et de pratiques douteuses. S'il est établi qu'il ne s'agit pas là d'un comportement général, il y a lieu de reconnaître que cette image reste perçue par les usagers, image qui est souvent révélée par les opérations d'audit et d'examen opérées par les différentes instances de contrôle.

Parallèlement, les collectivités territoriales doivent bénéficier de moyens financiers nécessaires, de ressources humaines suffisantes et qualifiées, et d'un soutien de la part des services déconcentrés, dotés de l'autonomie nécessaire, et que ces collectivités territoriales et services déconcentrés puissent opérer dans le cadre d'une totale coordination, chacun dans ses domaines de compétence.

D'autre part, les collectivités territoriales doivent être gérées par des gens compétents et dévoués au service de l'intérêt commun, et la répartition des compétences entre les différents niveaux territoriaux doit être établie d'une manière précise. Il est également nécessaire d'instaurer un climat de confiance et une coopération ouverte entre les conseils élus, les représentants de l'administration centrale et des autorités locales, dans le strict respect des périmètres de chaque partie.







DEUXIÈME PARTIE

LE CITOYEN AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT POUR UN MAROC ÉMERGENT

I- La transformation éducative et cognitive: une réforme efficace de l'éducation et de la formation et l'édification d'une société du savoir

II. La transformation des valeurs et de la société : Représenter les valeurs de la citoyenneté et opérer un changement dans la dynamique de la société

III. La transformation démocratique et politique : Rehausser le niveau de confiance dans les institutions et renforcer la démocratie participative

IV. La transformation économique : Approfondir la transformation structurelle de l'économie nationale, renforcer sa diversification et sa compétitivité

V. La transformation sociale et spatiale: réaliser l'équité et la justice sociale et spatiale

VI. La transformation des politiques d'emploi: adopter une approche volontariste et renouvelée pour promouvoir l'emploi

VII. La gouvernance des transformations et des réformes : La réforme des modes et mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique et l'amélioration de sa gouvernance





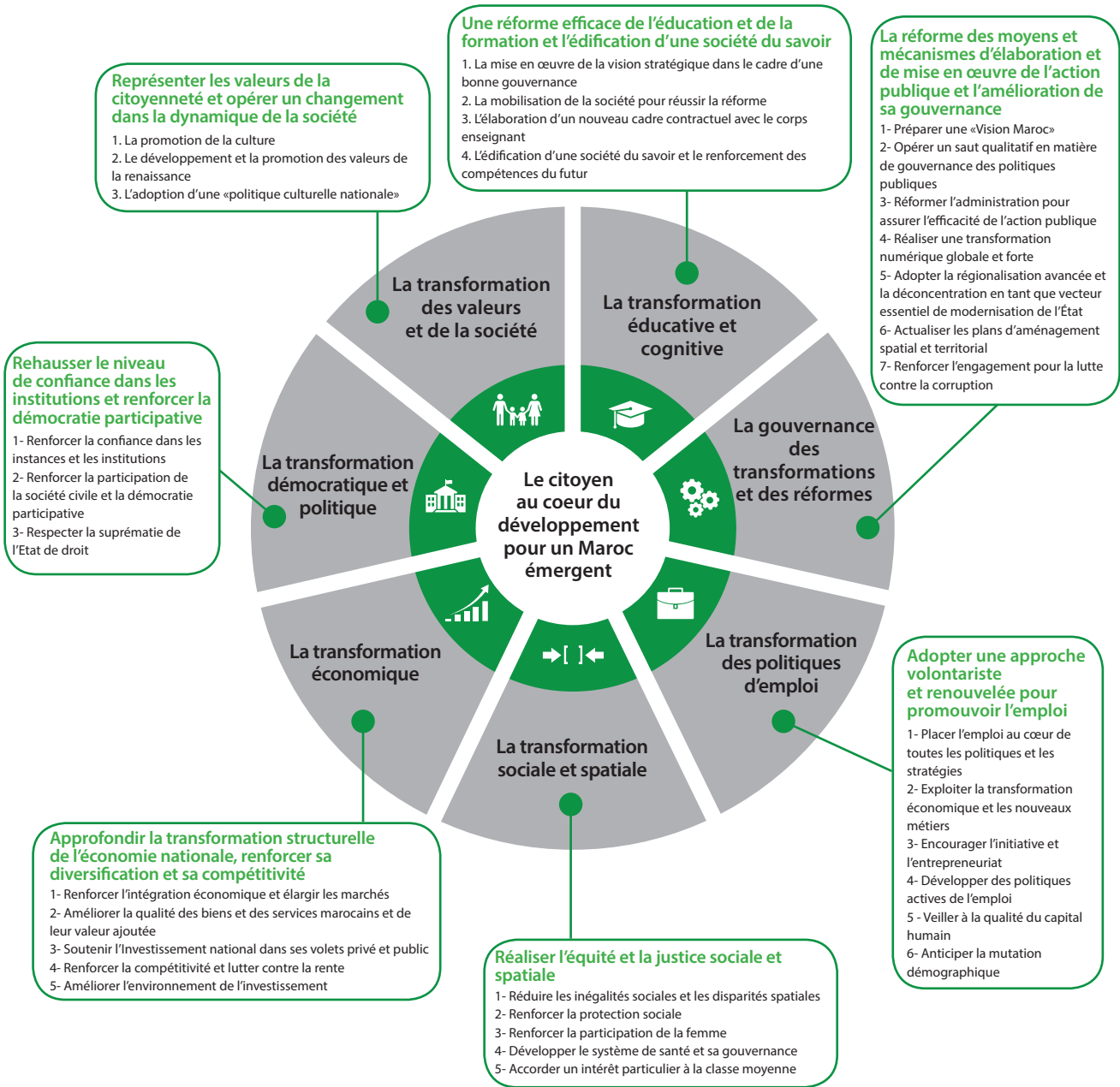
Le modèle de développement marocain a permis d'enregistrer des succès indéniables dans de nombreux domaines qui doivent être mis en valeur et développés. Il a également accusé des défaillances et des retards dans d'autres domaines. Ces insuffisances et retards doivent être rattrapés dans le cadre d'un modèle de développement global et inclusif visant à hisser l'économie nationale au rang des pays émergents, à réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales, à offrir des opportunités d'emploi répondant aux besoins du marché du travail. Le tout contribuera à améliorer la qualité de vie de la population d'un Maroc « où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté ».

Dans cette optique, cette deuxième partie abordera les plus importantes réformes que le nouveau modèle de développement devra intégrer dans le cadre de politiques complémentaires, plaçant le citoyen au cœur des préoccupations de ces politiques et permettant ainsi au Maroc de rejoindre le cercle des pays émergents.

Pour atteindre cet objectif, la présente contribution propose de procéder, dans le cadre d'une bonne gouvernance, aux transformations majeures ci-après :

- 1- La transformation éducative et cognitive : une réforme efficace de l'éducation, de la formation et l'édification d'une société du savoir.
- 2- La transformation des valeurs et de la société : Représenter les valeurs de la citoyenneté et transformer la dynamique de la société.
- 3- La transformation démocratique et politique : Rehausser le niveau de confiance dans les institutions et renforcer la démocratie participative.
- 4- La transformation économique : Approfondir la transformation structurelle de l'économie nationale.
- 5- La transformation sociale et spatiale : Atteindre l'équité et réaliser une justice sociale et spatiale.
- 6- La transformation des politiques de l'emploi : Adopter une approche volontariste et renouvée pour promouvoir l'emploi.
- 7- La gouvernance des transformations et des réformes : Réformer les moyens et les mécanismes d'élaboration et d'exécution de l'action publique et en améliorer la gouvernance.

Bien que traités dans le cadre de parties séparées et selon cette classification, ces changements restent néanmoins complémentaires les uns des autres ; l'accès espéré au rang des pays émergents ne pouvant être le résultat d'une seule et unique réforme, ou de la transformation d'un secteur en particulier.



I. LA TRANSFORMATION ÉDUCATIVE ET COGNITIVE: UNE RÉFORME EFFICACE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION ET L'ÉDIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR

Cette transformation est à la fois fondamentale et décisive. Elle nécessite de s'insérer avec force dans le monde de demain et de s'adapter aux mutations du monde cognitif et numérique. Compte tenu des échecs cumulés au niveau de la réforme du système éducatif dans notre pays et des possibilités de surmonter les dysfonctionnements et les contraintes observés par les différentes évaluations nationales et internationales, le Maroc a élaboré,

dans le cadre d'une large approche participative, la vision stratégique de la réforme du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique 2015-2030.

Après l'adoption de la loi-cadre de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, il est nécessaire de concevoir des programmes réalisables et évaluables, de mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à son succès et d'adopter des mécanismes efficaces pour la gouvernance de ce chantier majeur et structurant.

1- La mise en œuvre de la vision stratégique dans le cadre d'une bonne gouvernance

La vision stratégique a défini des leviers essentiels de changement et de prospective basés sur la garantie de la qualité, de l'équité et de l'égalité des chances dans toutes les composantes du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. La réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, s'est fixé des objectifs ambitieux et prometteurs. Une mobilisation générale reste nécessaire en vue de concrétiser sur le terrain ce chantier majeur, qui n'a pas encore atteint le rythme auquel aspirent Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le peuple marocain.

Après l'adoption de la loi-cadre, il convient d'élaborer des programmes réalisables et évaluables, identifier des indicateurs précis de mesure et de suivi, mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires et surtout adopter des mécanismes efficaces pour la gouvernance de ce chantier.

En effet, la réforme de l'enseignement ; comme toute réforme d'envergure ; interpelle la capacité de l'administration et des opérateurs à élaborer des mesures qualitatives et à les mettre en œuvre avec efficacité et efficience.

2- La mobilisation de la société pour réussir la réforme

La prise de conscience de l'ampleur du handicap que représente la persistance de la faiblesse des indicateurs relatifs à l'éducation dans notre pays et la nécessité de considérer la réforme du système de l'éducation – formation comme étant un préalable déterminant de tout progrès, requièrent la mise en place des conditions d'une mobilisation sociétale globale en vue de réunir les conditions de réussite de la réforme.

Le Gouvernement se doit à cet effet de veiller à mobiliser les moyens et en rationaliser l'usage dans le cadre d'une bonne gouvernance. Il appartient au secteur privé de s'insérer dans cet effort national suivant une vision prônant la qualité et consacrant les valeurs communes à l'ensemble des marocains, tout comme la famille et les autres institutions concernées, se doivent d'appuyer les efforts et initiatives de l'école.

3- L'élaboration d'un nouveau cadre contractuel avec le corps enseignant

Une vision claire de la réforme et la mise à disposition des moyens de sa mise en œuvre ne peuvent dispenser de l'implication consciente et efficiente des enseignants, en leur qualité de premiers responsables de la concrétisation de la réforme dans son lien organique avec les bénéficiaires, que sont nos enfants.

Ceci nécessite l'élaboration d'un cadre contractuel nouveau avec le personnel du secteur de l'éducation et de la formation, de nature à réhabiliter leur mission noble au sein de la société, de leur faire prendre conscience de l'ampleur de leurs responsabilités en matière d'éducation et de formation des jeunes et de la nécessité de respecter leurs droits.

4- L'édification d'une société du savoir et le renforcement des compétences du futur

Le système de l'éducation et de la formation doit préparer les jeunes à investir la société du savoir, ce qui suppose également de prendre en compte les changements intervenus dans la relation des personnes avec la connaissance, pour mieux la diffuser et interagir avec elle, à travers le développement de l'esprit critique. L'édification de la société du savoir suppose également de produire, de diffuser et d'assurer le bon usage de la connaissance dans tous les domaines d'activité de la société.

Ce chantier nécessite l'intégration des aspects technologiques, informatiques et sociaux et de la recherche scientifique, ainsi que la participation de l'ensemble des institutions pour atteindre cet objectif, notamment des universités, centres de recherche scientifique et les institutions de formation et de sensibilisation.

Le système d'enseignement doit par ailleurs permettre l'apprentissage et l'acquisition des compétences du futur, particulièrement en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, en valorisant la création et la capacité d'adaptation et la pensée critique.

II. LA TRANSFORMATION DES VALEURS ET DE LA SOCIÉTÉ : REPRÉSENTER LES VALEURS DE LA CITOYENNETÉ ET OPÉRER UN CHANGEMENT DANS LA DYNAMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Le système de valeurs joue un rôle fonctionnel dans l'immunisation de la société et la réhabilitation du patrimoine historique commun. Les valeurs sont le creuset de l'identité et de la cohésion des sociétés.

Produire un changement dans la dynamique de la société pour représenter les vraies valeurs de la citoyenneté véritable, exige de positionner l'Homme au centre des efforts

de développement, à la fois en tant qu'acteur et cible. Cela requiert également de porter de l'intérêt au patrimoine culturel immatériel, constitué d'un riche éventail d'expériences et de valeurs qui influencent la cohésion et la stabilité de la société. Il est également nécessaire d'accorder l'intérêt qui se doit aux valeurs fondatrices de toute renaissance, telles que la citoyenneté, l'intégrité, la transparence, le travail, le mérite, le respect du droit et le respect d'autrui et des règles du vivre-ensemble.

1- La promotion de la culture

Le patrimoine culturel et immatériel du Maroc, hérité de génération en génération, lequel englobe l'ensemble des dimensions culturelles et civilisationnelles du pays, contribue à la cohésion de la société et impacte la productivité du citoyen et des institutions. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de valorisation de ce patrimoine immatériel.

Le Maroc dispose de nombreuses structures culturelles (salles de cinéma, théâtres, unités de production audiovisuelle, galeries de peinture et d'arts plastiques, salons du livre, salles de concerts, etc.) qui accueillent de nombreuses manifestations. Cependant, garantir la régularité et le développement de ces activités suppose l'existence de structures stables dédiées à la création, adossées à des établissements de formation, ainsi que des institutions de mécénat et de sponsoring structurées.

Il est également nécessaire de disposer d'espaces culturels actifs en permanence, renforcés de structures administratives professionnelles, de ressources matérielles suffisantes et de compétences humaines, en veillant à assurer une complémentarité entre la production culturelle et les besoins du public¹⁵.

2- Le développement et la promotion des valeurs de la renaissance

Les valeurs fondatrices de toute renaissance sont celles-là mêmes consacrées par la Constitution¹⁶, à savoir la citoyenneté, la transparence, l'intégrité, le travail, le mérite, le respect des lois et d'autrui et la coexistence, lesquelles influencent positivement le capital social, illustré par la confiance entre les individus à l'intérieur de la société et leur capacité à travailler ensemble pour atteindre les résultats souhaités, et partant, assurer la performance de la société aux niveaux individuel et collectif.

Ce constat met en relief l'importance de la culture qui promeut le respect de la dignité humaine et l'ouverture sur l'expression de la créativité et du talent. Il est de la responsabilité des institutions de développement social (la famille, l'école, les médias, la société civile, les centres culturels, le scoutisme, les maisons de jeunes...) d'œuvrer au développement de ces valeurs parmi les jeunes et les citoyens en général.

15- Conseil Economique, Social et Environnemental, « l'Economie de la Culture », auto-saisine n°25/2016.

16- Préambule de la Constitution du Royaume du Maroc, 2011.

3- L'adoption d'une «politique culturelle nationale»

Pour faire aboutir ce chantier important, il convient d'élaborer et d'adopter une «politique culturelle nationale», moderne, intégrée et faisant l'objet d'un consensus, et créer une dynamique culturelle nationale faisant appel à des modes et de nouvelles formes attractifs, pouvant motiver en particulier les jeunes, dans le but de garantir une adhésion collective à une ambition culturelle nationale.¹⁷

III. LA TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE ET POLITIQUE : REHAUSSER LE NIVEAU DE CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La confiance reste le capital de toute société. Elle en est le ciment et l'un des facteurs assurant son efficacité et sa capacité à permettre une adhésion collective à la réalisation des transformations politiques, culturelles, économiques et sociales. D'où l'importance de renforcer cette confiance, de la soustraire à toute interférence, en vue d'en faire l'un des piliers du nouveau modèle de développement.

Le renforcement de la confiance dans les institutions et l'approfondissement de la démocratie participative nécessitent le renforcement de la confiance dans les instances et institutions, et de la participation de la société civile. Ils exigent également de consacrer la primauté de l'Etat de droit et de garantir l'égalité, l'équité, la non-discrimination et de renforcer la dynamique de sensibilisation aux droits de l'homme.

1- Renforcer la confiance dans les instances et les institutions

Consolider la confiance dans les institutions publiques et politiques à travers l'approfondissement des échéances démocratiques et la lutte contre toutes les manifestations de la corruption, nécessite le renforcement de la crédibilité du climat politique, la consécration du choix démocratique et la consolidation des acquis dans les domaines du respect des droits de l'homme et le rayonnement de leurs valeurs, la primauté de la loi, de l'égalité, de l'équité et de la non-discrimination.

Cela exige également de renforcer les rôles des institutions de médiation notamment les partis politiques et les centrales syndicales, en leur permettant à travers les textes juridiques et les incitations requises d'améliorer leur performance et leur crédibilité.

2- Renforcer la participation de la société civile et la démocratie participative

L'engagement de la société dans le processus des réformes ne peut être obtenu que par une large participation des citoyens à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de développement, notamment aux niveaux régional et local.

¹⁷- Conseil Economique, Social et Environnemental, « Technologie et Valeurs : l'impact sur les Jeunes », auto-saisine n°13/2017.

Par conséquent, il faut qualifier davantage la société civile pour qu'elle puisse exploiter les possibilités juridiques et institutionnelles qui s'offrent à elle, tout cela dans le but d'encadrer et mettre en œuvre les politiques publiques et les programmes de développement dans les limites des mécanismes et outils de la démocratie participative conformément aux dispositions de la Constitution.

De plus, ceci exige en parallèle de préparer et réhabiliter la structure juridique et institutionnelle à même de favoriser la consultation et le dialogue et promouvoir le rôle des institutions consultatives aux niveaux régional et local en tant que force de proposition, en généralisant l'approche participative à tous les niveaux de l'élaboration des politiques publiques.

3- Respecter la suprématie de l'Etat de droit

La confiance dans la Justice et ses institutions est le pilier principal pour tout modèle de développement visant la transition au rang des pays émergents. Le Maroc a parcouru des étapes importantes dans ce sens, particulièrement après l'adoption des lois instituant l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Aussi, il convient de donner une forte impulsion à la transparence, à l'honnêteté et à la bonne gouvernance dans le domaine de la justice, ce qui va pallier à la perception négative de la justice par les investisseurs et les citoyens de manière générale¹⁸. Dans ce sens, il est proposé d'accélérer la numérisation et la dématérialisation des actes de justice, ce qui va réduire les délais et renforcer la transparence, avec la publication digitale pour le grand public de toutes les décisions de la Justice, à tous les niveaux de procédure judiciaire.

IV. LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE : APPROFONDIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE, RENFORCER SA DIVERSIFICATION ET SA COMPÉTITIVITÉ

Une forte croissance, inclusive, durable et génératrice d'opportunités d'emploi, est tributaire d'un approfondissement du changement structurel de notre économie, notamment par le biais du renforcement de l'intégration économique, de la mutation industrielle, l'élargissement des marchés et l'amélioration qualitative de l'offre en produits et services dans le cadre de chaînes de valeur mondiales. Pour parvenir à cette finalité, il convient de poursuivre l'amélioration continue du climat des affaires dans sa globalité.

Le changement structurel de l'économie ne peut voir le jour sans une forte présence du secteur privé, une politique d'attraction des IDE, l'incitation des investissements nationaux, l'encouragement du partenariat entre les secteurs public et privé, le renforcement de la compétitivité et la lutte contre la rente.

¹⁸- Bank Al Maghreb, « Rapport annuel », 2015.

1- Renforcer l'intégration économique et élargir les marchés

Le Maroc se doit d'intégrer vigoureusement son économie dans l'économie internationale pour pouvoir changer son statut actuel d'importateur net. À cette fin, les autorités publiques doivent poursuivre le chantier de l'accélération industrielle et doter les entreprises nationales de marchés vastes et diversifiés et les accompagner à y accéder en vue d'un développement soutenu et durable.

Les marchés mondiaux connaissent, certes, conjoncturellement des crises dont les effets ont des répercussions sur les parties prenantes du commerce mondial, mais ce risque concerne tous les opérateurs. Il peut être atténué à travers une diversification de la clientèle et l'amélioration de la qualité des produits commercialisés, ce qui permet de réduire les effets des fluctuations des marchés mondiaux.

Le Maroc s'est lancé depuis l'indépendance sur la voie de l'ouverture et a consacré ce choix dès les années 80 du siècle dernier. Toutefois, cette ouverture n'a pas donné les résultats escomptés, notamment au niveau de la balance commerciale. A cet égard, il semble judicieux d'essayer de mieux exploiter les accords commerciaux en vigueur afin d'améliorer la compétitivité des biens et services produits au niveau national.

Tandis que pour les futurs accords commerciaux, il convient de bien étudier leurs termes, en coordination avec les représentants des différentes branches de l'économie nationale. Et à l'heure où le Maroc maintient sa politique d'attraction des grands groupes internationaux vers certaines branches de l'économie, il y a lieu d'encourager nos entreprises par divers moyens à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, assurant une pérennité et une croissance soutenue.

Notre pays devrait également bénéficier de sa politique d'ouverture sur l'Afrique subsaharienne, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, pour tisser des liens étroits avec les entreprises africaines dans le cadre d'une chaîne de valeur fondée sur l'investissement des avantages comparatifs au profit de tous. Aujourd'hui, de grandes entreprises marocaines, y compris des banques actives de renommée, sont présentes dans de nombreux pays africains, en particulier en Afrique occidentale et centrale. Le défi consiste à encourager les petites et moyennes entreprises nationales à investir davantage en Afrique et à explorer des possibilités durables de coopération pour des produits et des services de haute qualité.

Le Maroc, en partenariat avec l'Afrique, n'est pas seulement à la recherche de contrats commerciaux, mais tend aussi, comme l'a souligné à plusieurs reprises Sa Majesté le Roi,

à mettre en place un nouveau modèle de développement commun Sud-Sud, dans lequel chaque partie profite de l'expérience des autres.

Et parmi les divers aspects de ce partenariat aux multiples facettes, on trouve l'investissement dans lequel le Maroc est devenu l'un des principaux acteurs sur le continent. Outre les avantages qu'il apporte à l'Afrique subsaharienne, cet investissement stimule nos exportations et offre une plateforme plus durable, fournissant des emplois à nos citoyens et ouvrant des perspectives de coopération plus productive à l'avenir. Il est donc nécessaire de renforcer cette dynamique et de la fonder sur des bases plus solides et plus durables.

D'un autre côté, l'intégration maghrébine est une nécessité imposée par l'histoire commune et le rapprochement des cinq peuples de l'Union du Maghreb Arabe et par les impératifs de l'économie et de la géopolitique. Lorsque le Maghreb et l'Afrique subsaharienne uniront leurs efforts et feront du Sahara un lien plutôt qu'un point de séparation, un nouveau pôle apparaîtra dans l'économie mondiale, comme le cas de la Chine depuis des décennies.

À cette fin, nous proposons que le modèle de développement du Maroc continue de faire de l'intégration du Maghreb et du partenariat avec l'Afrique subsaharienne une priorité.

2- Améliorer la qualité des biens et des services marocains et de leur valeur ajoutée

La transformation structurelle de l'économie nécessite une amélioration de l'offre en produits et services. En effet, les branches de l'économie moderne intégrées à l'économie mondiale sont présentes au Maroc, mais restent, à défaut d'une plus grande intégration, peu nombreuses et à faible impact sur le reste de l'économie.

L'intégration est le mot-clé de la transformation économique : l'intégration de l'agriculture moderne dans l'industrie, l'intégration des services dans les secteurs primaire et secondaire et l'intégration réussie de l'économie nationale dans l'économie mondiale. L'objectif ici est de traduire la transformation structurelle en une augmentation significative de la part des industries de transformation dans le produit intérieur brut et d'augmenter la part des activités agricoles et de services à haute valeur ajoutée.

Des choix appropriés s'imposent afin d'affecter les ressources publiques disponibles aux priorités identifiées. Dans le cas de notre pays, il semble que le choix des chaînes qui permettent l'intégration de ce qui pourrait être le meilleur dans divers secteurs, est celui qui doit être considéré comme une priorité afin d'atteindre la valeur ajoutée maximale. À un stade ultérieur, peut-être que nous serons en mesure de faire un choix plus réfléchi, en fonction de l'évolution de l'économie mondiale et l'économie nationale.

Un autre défi est à relever, celui de produire des biens et des services exportables et compétitifs. Nous avons récemment témoigné à ce niveau d'un bon exemple de partenariat avec de grands groupes internationaux de l'industrie automobile et de l'aéronautique, qui devrait déboucher sur le développement du secteur des pièces de rechange et de produits semi-finis destinés à approvisionner les usines marocaines ou celles établies au Maroc par ces groupes. Si le taux d'intégration industrielle convenu de 60% est atteint, cela permettra aux PME de se développer dans leurs branches respectives, à condition que les produits soient pleinement conformes aux normes de qualité requises, qu'ils respectent les délais convenus et soient fixés à des prix compétitifs. Dans de telles conditions, il est primordial que les autorités publiques apportent le soutien nécessaire à ces entreprises.

3- Soutenir l'Investissement national dans ses volets privé et public

La transformation structurelle de l'économie ne peut être réalisée sans la présence d'un puissant secteur privé. Nous constatons toutefois une diminution constante de la part de l'investissement privé dans l'investissement global. A cet égard, il convient de redoubler d'efforts pour attirer davantage d'investissements étrangers directs, qui demeurent en deçà de notre potentiel, mais également stimuler les investissements nationaux de manière plus vigoureuse.

L'État a déployé des efforts considérables dans l'amélioration du climat des investissements, comme en témoigne le progrès réalisé par notre pays dans le classement du rapport Doing Business. Cependant, il est clair que nous devons maintenir cette avancée afin de rendre le climat de l'investissement pleinement favorable à l'initiative privée et promouvoir le partenariat public-privé, afin de pouvoir concilier au plus vite entre les attentes croissantes en matière de création d'emplois et de services publics, d'un côté, et les ressources limitées des finances publiques, de l'autre.

Le recours à des contrats de partenariat public-privé sous toutes leurs formes, devrait permettre de bénéficier du financement du secteur privé et d'assurer les prestations dans un cadre contractuel, dans les délais et avec la qualité souhaitée.

4- Renforcer la compétitivité et lutter contre la rente

Le soutien de la compétitivité et la transparence dans les activités économiques sont des conditions fondamentales du développement. A l'inverse, le système de rente produit des revenus à des bénéficiaires physiques ou des institutions sans aucune prise de risque ou innovation et sans aucune création de richesse. Ces revenus sont le résultat de l'accaparement de ressources, de situations de monopole ou du fait d'avantages indus ou du protectionnisme.

5- Améliorer l'environnement de l'investissement

L'amélioration de l'environnement de l'investissement au sens large nécessite de lever les contraintes qui l'entravent.

Et parmi les questions à traiter et qui ressortent très souvent dans les résultats des nombreuses études sur les obstacles à l'investissement, on relève la justice, l'accès au foncier, le système fiscal et la législation du travail. Il est également nécessaire de promouvoir la recherche et développement, mettre en place les ressources nécessaires et rationaliser leur utilisation, encourager l'économie verte, en plus de la bonne gouvernance et du développement du capital humain, chantiers qui constituent deux leviers du modèle de développement souhaité.

a) La justice

Le Maroc a réalisé des progrès indéniables en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire et dans la révision des textes fondamentaux relatifs au système judiciaire.

Il a également déployé de grands efforts pour rapprocher le pouvoir judiciaire des justiciables. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour accélérer le traitement des affaires, assurer l'exécution rapide des décisions de justice et faire en sorte que des progrès concrets soient accomplis au niveau de l'intégrité de ce système.

b) Le foncier

Les opérateurs considèrent la difficulté d'accès au foncier en milieu rural ou urbain comme l'un des principaux obstacles à l'investissement, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie ou au niveau de la promotion immobilière. En effet, la voie de la réforme, qui a été lancée dans notre pays et qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années, est ardue, compte tenu de la complexité des systèmes fonciers, du grand nombre d'intervenants dans ce secteur et de la multiplicité des intérêts à prendre en compte.

L'objectif de cette réforme est donc de mobiliser, à des conditions raisonnables, le foncier nécessaire au développement économique et social du pays.

c) Le système fiscal

Le système fiscal a fait l'objet de nombreuses réformes depuis le milieu des années 80 du siècle dernier, mais il y a lieu de procéder à une révision complète pour davantage d'équilibre et d'équité. Actuellement, les salariés supportent la majeure partie de l'impôt sur le revenu, et un petit nombre de grandes entreprises supporte l'essentiel de l'impôt sur les sociétés. De ce fait, les pouvoirs publics devraient travailler à élargir l'assiette fiscale pour en faire en même temps un levier de la justice fiscale

et un outil de financement des besoins du modèle de développement souhaité, en tenant compte de l'équilibre entre les impôts directs et les impôts indirects. Il y a lieu également de réviser les dépenses fiscales, intégrer le secteur informel, accroître l'efficacité de l'administration fiscale et œuvrer pour élargir les marges du budget de l'État et des collectivités territoriales afin de continuer à soutenir la protection sociale et les catégories nécessiteuses et vulnérables, ainsi que pour soutenir les investissements structurés.

Le système fiscal incitatif devrait se soumettre à une réévaluation à la lumière de ses répercussions sur l'allocation des ressources et l'orientation de l'investissement. À ce jour, la priorité a été accordée aux secteurs de l'agriculture, du logement social et du tourisme en leur octroyant des incitations fiscales et non fiscales importantes, leur permettant de se développer à un rythme soutenu. Par conséquent, le nouveau modèle de développement devrait prendre en compte l'utilisation rationnelle du système d'incitation, de sorte à ce que la répartition des ressources entre les différents secteurs et branches de l'économie ne soit pas déséquilibrée de manière considérable.

d) La législation du travail

La rigidité de la législation du travail a entravé le développement des entreprises et la promotion de l'emploi. Si l'un des rôles de l'État est d'assurer la protection des droits des travailleurs, il convient également de prendre en compte les intérêts des entreprises dans le cadre d'un dialogue social qui place les intérêts du pays au-dessus de toute autre considération

e) La recherche - développement

Les pouvoirs publics sont invités à œuvrer, en coordination avec les entreprises, à la promotion de la recherche et du développement, condition indispensable à l'amélioration de notre offre en biens et services dans tous les secteurs.

De plus, les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche devraient bénéficier d'un soutien à leurs activités de recherche fondamentale et appliquée, et entretenir des rapports avec les entreprises et les instituts similaires à l'étranger.

La transformation structurelle ne peut se réaliser que si nous redoublons de manière significative nos efforts de recherche-développement et d'innovation, qui devront être érigées en un élément clé du modèle de développement.

f) L'économie verte

Il est également nécessaire d'encourager la transition vers une économie verte qui vise à accélérer le rythme, d'une part, et à réduire le coût de la dégradation de l'environnement et de la surexploitation des ressources naturelles, d'autre part.

D'un autre côté, hormis le fait que ces mesures contribueront à réduire les pressions croissantes exercées sur les ressources naturelles, ils généreront de nouveaux emplois en modernisant les méthodes de production et en les rendant plus durables.

La transition vers cette économie permettra à notre pays de recourir à des technologies nouvelles visant à rationaliser la gestion des ressources naturelles et assurer leur durabilité pour les générations actuelles et futures. De ce fait, il faudra accorder une attention particulière à la mise à disposition des ressources naturelles nécessaires pour faire face à la transformation structurelle souhaitée, notamment en eau et en énergie.

V. LA TRANSFORMATION SOCIALE ET SPATIALE: RÉALISER L'ÉQUITÉ ET LA JUSTICE SOCIALE ET SPATIALE

Etablir la justice sociale est l'une des priorités du modèle de développement souhaité. Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a fait du développement social et humain un chantier fondamental, raison pour laquelle, la priorité majeure du nouveau modèle de développement réside dans l'instauration de la justice sociale et la réduction des disparités dans notre pays.

1- Réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales

Comme indiqué précédemment, l'outil le plus puissant de réduction de la pauvreté est la réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable. Cependant, on ne peut se contenter du fonctionnement normal de l'économie pour résoudre tous les problèmes de la pauvreté, en particulier ceux qui concernent les disparités sociales et territoriales et les catégories vulnérables ou en situation de précarité.

De ce fait, l'État se doit de donner la priorité à l'amélioration des conditions de vie des personnes démunies, en particulier dans les zones rurales, en mettant à leur disposition les infrastructures économiques et sociales dans un but d'équité et de manière à leur permettre de participer à la création de richesses et d'en bénéficier.

En outre, l'égalité des chances¹⁹ et le traitement des disparités sous toutes leurs formes, nécessitent l'adoption de politiques de répartition de la richesse en faveur du plus grand

19- Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, « Une école de justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement », 2018.

nombre de catégories sociales et de régions, ainsi que l'adoption de mesures efficaces pour améliorer les conditions de vie des familles modestes, permettre à leurs membres de bénéficier pleinement de leurs droits, notamment pour ce qui est de la scolarisation de la fille rurale. Une attention particulière devra également être accordée à l'élargissement de la classe moyenne et l'amélioration de ses conditions de vie, en veillant à l'ériger en priorité nationale, en sa qualité de levier important du développement économique, social, politique et culturel dans notre pays.

La régionalisation devrait également être un outil efficace de lutte contre la pauvreté et les inégalités, car nous sommes persuadés que la proximité des conseils régionaux de la réalité sur le terrain, leur permettra de mieux comprendre et de répondre rapidement et efficacement aux besoins des citoyens.

2- Renforcer la protection sociale

En matière de protection sociale, il est nécessaire de concevoir une vision stratégique intégrée, capable de garantir une convergence des différents programmes et acteurs.

Cette vision stratégique permettra en outre d'installer un système unifié de coordination institutionnelle, d'améliorer les outils de gouvernance et de faire participer au niveau national et au niveau territorial les acteurs concernés et la société civile. Enfin, il sera possible de rationaliser les dépenses, d'instaurer un système unifié de l'aide sociale déconcentrée, de renforcer la justesse et la qualité du ciblage, et d'améliorer le rendement sociétal.

Pour réussir cette orientation, il est nécessaire de mobiliser le maximum de ressources financières sur les plans national et international, afin de couvrir les dépenses résultant de ces interventions, tout en veillant aux équilibres macro-économiques majeurs.

3- Renforcer la participation de la femme

La contribution des femmes au développement est l'un des défis les plus importants liés aux disparités sociales. Les femmes continuent de se heurter à une kyrielle d'obstacles entravant leur autonomisation sociale, économique et politique, laquelle autonomisation est indispensable à la croissance économique et au développement social, et vise, d'une part, à valoriser le travail de la femme et, d'autre part, à lui permettre d'investir son potentiel et ses capacités productives dans le développement de la famille et de la société.

D'un autre côté, le renforcement du capital humain féminin participera à la croissance économique et au développement social des générations futures. Le fait est que les femmes se distinguent par leurs dépenses, leur consommation et leur épargne au profit de leur famille, contribuant ainsi directement au développement du potentiel des enfants et des générations futures, d'autant plus que des statistiques récentes montrent que 18,1% des ménages marocains sont dirigés par des femmes²⁰.

4- Développer le système de santé et sa gouvernance

Pour développer le système de santé et sa gouvernance, il est nécessaire de concevoir une politique de santé consensuelle, fondatrice d'une réforme globale et durable. Dans le cadre de ce chantier, il est indispensable d'améliorer la gouvernance, instaurer un système de soins régional et intégré, généraliser et améliorer l'offre de santé, généraliser la couverture médicale, adopter les nouvelles technologies et l'informatique en matière de prestation de soins, telle la médecine à distance, ainsi que dans le domaine du suivi des dossiers de santé des citoyens, à travers l'adoption d'une carte sanitaire unifiée.

5- Accorder un intérêt particulier à la classe moyenne

Consacrer la justice sociale nécessite également d'accorder un intérêt accru à la classe moyenne, en œuvrant à son élargissement et à l'amélioration de ses conditions de vie.

Dans ce cadre, il faut veiller en permanence à la renforcer et ériger cette question en priorité nationale, vu que la classe moyenne constitue le levier le plus important pour le développement économique, social, politique et culturel dans le pays.

VI. LA TRANSFORMATION DES POLITIQUES D'EMPLOI: ADOPTER UNE APPROCHE VOLONTARISTE ET RENOUVELÉE POUR PROMOUVOIR L'EMPLOI

Comme cela est le cas pour la lutte contre la pauvreté, la croissance globale est le meilleur moyen de lutter contre le chômage, à condition que cette croissance résulte d'activités de la main-d'œuvre, et notamment la main d'œuvre qualifiée. Il faut également que la transition économique et les nouveaux métiers soient exploités, tout en valorisant nos potentiels industriel, agricole, d'artisanat ainsi que les activités relevant de l'économie sociale et les services. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi doivent disposer des compétences nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises.

Une aide à la jeunesse devrait également être fournie pour la mise en œuvre de leurs projets dans le cadre des microentreprises ou de l'auto-emploi. Des politiques rénovées pour encourager les entreprises à qualifier, former et employer les jeunes, doivent être adoptées. La question de l'emploi doit être au cœur de toutes les politiques et les stratégies.

20- Selon le rapport de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) sur les « Indicateurs de suivi du développement humain : Niveau et tendances à l'échelle nationale et régionale 2012-2017 »

1- Placer l'emploi au cœur de toutes les politiques et les stratégies

La question de l'emploi revêt une importance extrême, au point que certains pays la mettent devant la croissance comme objectif des politiques économiques. A titre d'exemple, la Corée du Sud, après la crise de 2008, a décidé de fonder son modèle de développement sur l'emploi plutôt que sur la croissance²¹ et s'est fixée pour objectif d'atteindre un taux d'activité d'environ 70% en mobilisant à cette fin, le secteur public, le secteur privé et la société civile.

À cet égard, des objectifs ont été fixés par chaque ministère et secteur et l'accent a été mis sur l'emploi des femmes en accordant l'avantage de travailler à temps partiel pour leur permettre de maintenir l'équilibre entre leurs vies professionnelle et privée.

La mise en œuvre d'une approche territoriale a conduit à la création de commissions nationales, régionales et locales dotées d'une représentation étendue, de fonctions complémentaires et d'un système rigoureux de suivi et d'évaluation. En guise de suivi, la Corée du Sud a mis en place des mécanismes de gouvernance intégrés et coordonnés, l'un pour le Chef d'État et l'autre pour le gouvernement et le secteur privé, aux niveaux central et local.

Compte tenu des attentes importantes et pressantes dans le domaine de l'emploi, cet enjeu doit être placé au premier rang des priorités du nouveau modèle de développement en raison de sa nature transversale, ce qui implique qu'il soit placé au cœur de toutes les politiques et stratégies.

2- Exploiter la transformation économique et les nouveaux métiers

L'économie marocaine offre d'énormes possibilités à exploiter. Principalement dans le secteur privé qui est doté d'un énorme potentiel d'expansion, à condition de bénéficier des opportunités d'exportation et d'investissement, en particulier en Afrique, et de parvenir à valoriser nos atouts industriels et agricoles et dans le secteur de l'artisanat. Ce dernier devrait bénéficier davantage d'initiatives pour la promotion, le soutien et la protection afin valoriser davantage ses produits.

Quant aux nouveaux métiers et services, nous devons suivre le rythme des mutations mondiales et en tirer profit, notamment celles associées aux nouvelles technologies de l'information, à l'intelligence artificielle, aux énergies renouvelables, aux activités de services à la personne, etc.

En outre, l'économie sociale et solidaire est une source précieuse de création d'emplois et une attention particulière doit être accordée à son soutien et à son développement.

²¹ Résultats de la journée d'étude sur l'emploi et la formation organisée par les Services du Chef du Gouvernement le 16 Novembre 2018.

3- Encourager l'initiative et l'entrepreneuriat

Nous devons encourager et soutenir l'esprit d'entreprise, libérer les capacités des jeunes et leur fournir l'appui nécessaire pour les inciter à entreprendre dans le cadre des microentreprises, du travail indépendant ou des petites et moyennes entreprises.

Le Maroc a, jusqu'ici, tenté de le faire, mais nous n'avons pas encore obtenu de succès suffisants et palpables dans ce domaine. Il nous appartient donc de reconsidérer nos politiques dans ce domaine, à la lumière des résultats et des expériences réussies dans d'autres pays, pour repartir sur de nouvelles bases, en fournissant notamment l'accompagnement nécessaire aux entrepreneurs.

4- Développer des politiques actives de l'emploi

Comme de nombreux pays dans le monde, le Maroc doit adopter des politiques actives et renouvelées pour encourager les entreprises à recruter et pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs quêtes, en mettant à leur disposition l'information nécessaire, en leur assurant des formations supplémentaires et en les dotant des compétences et aptitudes à même de leur permettre une meilleure insertion.

A cet égard, il y a lieu de procéder à une révision globale des mécanismes et programmes de soutien public destinés à l'emploi des jeunes, dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure adéquation avec les aspirations et attentes des employeurs, tout comme des chercheurs d'emploi.

5- Veiller à la qualité du capital humain

Nous ne pouvons traiter la question de l'emploi sans évoquer la qualité du capital humain et celle du système éducatif, car il est connu de tous que le marché du travail au Maroc souffre de l'inadéquation entre les aptitudes et les compétences des demandeurs d'emploi d'un côté et les exigences des opérateurs économiques de l'autre.

Aussi, faut-il accorder la priorité, en matière d'éducation – formation, aux spécialités à fort potentiel d'employabilité, adopter un système efficace d'orientation précoce et reconsidérer entièrement les spécialités de la formation professionnelle afin de les adapter aux besoins des entreprises et du secteur public, ainsi qu'aux mutations que connaissent les industries et les métiers. Il est également nécessaire d'associer davantage les professionnels à la formation, de manière à donner aux lauréats de plus grandes chances d'insertion professionnelle.

6- Anticiper la mutation démographique

Il convient de prendre en compte la transition démographique rapide et d'anticiper ses effets : le pourcentage des personnes âgées continue de croître de manière accélérée.

Le Maroc compte actuellement 3,2 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Au moment où le nombre de personnes âgées n'était que d'un million en 1960, il devrait presque doubler d'ici 2030 et atteindre 10 millions d'ici 2050.

Les statistiques alertent que d'ici 2045, le nombre de personnes âgées dépassera le nombre des personnes de moins de 15 ans. Cela pose des défis majeurs en termes de pyramide des âges et de sa relation avec l'emploi et l'employabilité et soulève des questions pertinentes sur la protection sociale, la retraite, ainsi que la flexibilité des conditions de travail pour cette catégorie. Ceci est de nature à leur permettre de contribuer au développement tant dans le secteur public que privé ou à travers l'entrepreneuriat, tout en alimentant les échanges fructueux entre les générations.

VII. LA GOUVERNANCE DES TRANSFORMATIONS ET DES RÉFORMES: LA RÉFORME DES MOYENS ET MÉCANISMES D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET L'AMÉLIORATION DE SA GOUVERNANCE

La réforme des modes et des mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique exige en premier lieu de disposer d'une vision nationale structurante, de rationaliser davantage le processus d'élaboration et de mise en œuvre de cette action, et de réunir les conditions favorables à l'harmonisation et à la coordination des interventions publiques.

Cela nécessite également d'opérer une forte transformation numérique, et de procéder à la réforme de l'administration pour en faire un outil efficace d'exécution des politiques publiques. Il y a lieu en outre de veiller à une mise à contribution de la régionalisation et de la déconcentration, en tant que vecteur principal de modernisation des structures de l'État. Cette réforme suppose enfin d'améliorer la gouvernance et de lutter contre la prévarication dans l'intérêt non seulement de la sphère publique, mais également dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale du pays.

1- Préparer une «Vision Maroc»

Assurer la cohérence et la coordination des politiques publiques est une condition nécessaire au succès de l'action publique. Au Maroc, nous avons développé maintes stratégies sectorielles, et bien que, certaines de ces stratégies aient donné des résultats

prometteurs, d'autres se portent moins bien que prévu. Par conséquent, il convient de diagnostiquer les causes de ces résultats insuffisants, au niveau de l'élaboration, de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.

En effet, certaines de ces stratégies sont conçues de manière verticale et manquent parfois de plans d'actions concrets et d'objectifs chiffrés et précis. Elles ne tiennent pas compte non plus des autres stratégies et présentent des lacunes en matière de suivi et d'évaluation.

Dès lors, la première action fondamentale à entreprendre pour traiter ce problème réside dans l'élaboration d'une « vision Maroc », qui pourrait porter sur un horizon d'une trentaine d'années à titre d'exemple, et qui constituerait le cadre global d'une vision nationale, faisant office de feuille de route générale de référence, et qui assurerait la cohérence de l'ensemble des stratégies et des politiques publiques et sectorielles actuelles et futures au Maroc, en leur conférant ainsi une dimension stratégique et un format unifié.

L'élaboration et l'adoption de cette vision devraient se faire dans le cadre d'une large approche participative intégrant les points de vue et les aspirations d'un grand éventail d'acteurs officiels et non officiels, d'experts et de citoyens.

Parallèlement à cette action, il est proposé d'instaurer un mécanisme central, permettant de suivre l'exécution du plan opérationnel global de cette vision nationale et de mettre en œuvre les principaux programmes et stratégies sectoriels qui en découlent.

Les stratégies sectorielles et les politiques publiques découlant de cette vision nationale, doivent être élaborées selon un échancier coordonné, de manière à garantir leur convergence et faciliter le suivi propre à chaque stratégie, tout comme celui de l'ensemble du panel.

Nous sommes tenus d'améliorer nos méthodes de travail pour que nos réformes puissent atteindre leurs objectifs sur le terrain, ce qui nécessite également une coopération continue avec tous les partenaires et parties prenantes, y compris ceux visés par ces réformes.

Pour ce faire, l'expertise internationale a dressé les meilleures pratiques à entreprendre pour toute politique publique, dont on cite²² :

- 1- Définir un nombre limité de priorités et en fixer les objectifs principaux ;
- 2- Effectuer des consultations approfondies avec toutes les parties concernées, non dans le but d'essayer d'obtenir leur approbation sur les propositions conçues par les plus hauts niveaux du gouvernement, mais pour identifier les problèmes et les solutions possibles, grâce à la promotion des initiatives et des innovations des partenaires ;

22- Organisation de la Coopération et du Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume II : Recommandations », 2018.

3- Programmer le budget nécessaire, ce qui nécessite l'implication du Ministère des Finances dès le stade de la préparation ;

4- Elaborer une feuille de route claire et précise pour les mesures à mettre en œuvre selon un échéancier défini ;

5- Créer une «Delivery Unit», qui peut être définie comme un petit groupe de personnes hautement qualifiées relevant des secteurs public et privé, officiellement mandatée, par un haut responsable, pouvant être le Chef d'Etat, le Chef du gouvernement, un Ministre ou tout autre haut fonctionnaire. Cette unité est chargée de suivre de près l'exécution de l'action publique et d'assurer une bonne coordination entre les différents intervenants n'appartenant pas nécessairement à la même structure, ainsi que de détecter les problèmes tout au long de la mise en œuvre et de rechercher des solutions.

2- Opérer un saut qualitatif en matière de gouvernance des politiques publiques

Parallèlement aux réformes nécessaires pour la rationalisation de l'action publique et la garantie de sa cohérence, il convient d'opérer une rupture en matière de gouvernance des politiques publiques²³, particulièrement à travers les mesures suivantes :

- Doter tous les secteurs et domaines de stratégies, plans ou programmes à moyen et long termes ;
- Avoir un système de gouvernance clair et transparent, conforme aux normes internationales pour toute stratégie, plan et programme ;
- Définir clairement les responsabilités des acteurs devant participer à la mise en œuvre de chaque stratégie ;
- Clarifier les rapports entre les différentes stratégies sectorielles ;
- Institutionnaliser et développer les mécanismes de coordination entre les départements, et veiller à la régularité et l'efficacité du fonctionnement de ces mécanismes.
- Instaurer une meilleure gouvernance budgétaire dans le but de renforcer la cohérence des politiques publiques. À cette fin, il est nécessaire de disposer de documents actant la situation consolidée des comptes du secteur public de manière à s'assurer de la cohérence financière entre les différents opérateurs économiques publics.

23- Bank Al Maghreb, Rapport annuel, 2015.

3- Réformer l'administration pour assurer l'efficacité de l'action publique

L'administration publique contribue à la préparation de l'action publique, ainsi qu'à sa mise en œuvre, en relation directe avec les usagers.

Et pour faire de l'Administration un outil efficace à tous les niveaux de l'action publique, la hisser au niveau des impératifs du concept du service public consacré par la Constitution, assurer la qualité des prestations rendues, répondre aux attentes des citoyens, contribuer au processus de développement et de croissance et dépasser les carences de sa performance actuelle, il est nécessaire de procéder à la réforme et la modernisation de l'appareil administratif. Ceci passe notamment à travers quatre transformations concernant les volets de l'organisation, de la gestion, de la numérisation et de la gouvernance et l'éthique.

La modernisation de l'administration requiert une utilisation efficace des nouvelles technologies numériques, eu égard à leur usage de plus en plus large et leur profond impact sur les interactions et les dynamiques sociales, ainsi qu'à leur capacité à accompagner les attentes et besoins des citoyens et des entreprises.

4- Réaliser une transformation numérique globale et forte

Surmonter les innombrables défis liés à la gouvernance, à la qualité des services publics et à la compétitivité reste tributaire d'une transformation numérique forte au niveau national.

La transformation numérique du secteur public est effective quand les pays passent du stade de l'administration électronique²⁴ et de la numérisation des processus fonctionnels avec des prestations fournies sur papier, vers une restructuration «conçue numériquement» des prestations et des processus.

Les gouvernements doivent également adopter une approche centrée sur l'utilisateur, permettant aux citoyens et aux entrepreneurs d'interagir et de coopérer avec le secteur public afin d'identifier et de répondre à leurs propres besoins.

Les technologies numériques peuvent soutenir la diffusion interactive des informations émanant du secteur public, afin de permettre à l'administration, aux citoyens et aux entreprises de les ré-exploiter, et de développer de nouveaux produits et services. L'administration devrait également investir dans la dynamique prise par le gouvernement numérique pour élaborer une stratégie globale des données publiques.

24- Organisation de la Coopération et du Développement Economique, «Etude sur le Gouvernement numérique», 2018.

A cet égard, les stratégies numériques du Maroc doivent refléter l'engagement du pays dans la transformation numérique de son économie, de sa société et de son gouvernement. Pour cela, il sera nécessaire d'établir un leadership fort pour ces stratégies, tout en veillant à ce qu'elles soient centralisées et liées à tous les plans y afférents.

Il sera également nécessaire d'établir un cadre institutionnel de gouvernance efficace pour superviser la mise en œuvre coordonnée de cette transformation au niveau de la société, de l'économie et des institutions, ainsi que dans tous les secteurs et à tous les niveaux gouvernementaux.

À cet égard, le Conseil national des technologies de l'information et de l'économie numérique devra être mis en œuvre et l'Agence de développement numérique renforcée, afin de les ériger en leviers de la transformation. Il s'agit non seulement de consolider la capacité du Maroc à utiliser les technologies numériques au service de l'administration publique et de la modernisation de l'administration territoriale, mais également pour tirer parti de l'économie numérique et renforcer la capacité institutionnelle du pays à définir les priorités en matière d'investissement dans les technologies de l'information et de la communication, de sa programmation, de sa gestion et son contrôle.

L'harmonisation de notre système statistique devrait également constituer une priorité majeure, en vue de faciliter le suivi et l'évaluation des politiques publiques, grâce à la mise en place de systèmes de gouvernance adéquats, d'infrastructures et de capacités humaines qualifiées.

5- Adopter la régionalisation avancée et la déconcentration en tant que vecteur essentiel de modernisation de l'État

Il est avéré que la régionalisation avancée a des effets politiques, économiques, sociaux et culturels d'envergure. Ses principaux objectifs résident dans la satisfaction des besoins de la population locale, en déléguant les questions de développement qui préoccupent les individus, à des représentants élus démocratiquement par les citoyens. De ce fait, les procédures doivent prendre en compte les spécificités, les potentiels et les problèmes de chaque région.

La régionalisation reste le meilleur moyen d'accroître l'attractivité de chaque région en fonction de ses avantages comparatifs, ce qui contribuera à réduire les disparités sociales et territoriales.



Il est également nécessaire de veiller à assurer, au niveau régional, la coordination entre les actions menées par les collectivités territoriales et celles conduites par les différents départements ministériels et autres institutions.

Ceci requiert des préalables qui dépassent la simple édicition de textes juridiques ou la création d'institutions, pour aller vers la mise en place de compétences et de leaderships au niveau local et un réel changement des mentalités, que suppose la régionalisation auprès des citoyens, leurs représentants, les autorités régionales et locales, la société civile et les administrations centrales. Il est admis que ce chantier lancé récemment nécessite accompagnement et soutien et requiert du temps pour sa pleine assimilation.

Dans le cadre de l'instauration de la déconcentration administrative, il convient de définir clairement les missions des administrations centrales et des services déconcentrés, sur la base de la coopération entre les intervenants, de manière à garantir la cohérence des interventions, leur programmation et leur mise en œuvre selon des échéanciers homogènes. Il y a lieu à cet effet de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des programmes de ces différentes unités et à l'adoption des règles de bonne gouvernance de l'action publique, lesquelles restent aussi valables pour les collectivités territoriales.

En outre, les collectivités territoriales doivent développer de manière profonde leurs méthodes de travail, en particulier après le lancement du chantier de la régionalisation avancée, à travers la satisfaction des besoins spécifiques des citoyens et de l'économie régionale. Ces collectivités sont supposées mieux comprendre les besoins des citoyens qu'elles représentent et mieux interagir avec eux dans le but d'identifier des solutions et de les mettre en œuvre. Par ailleurs, ces collectivités sont invitées à contribuer davantage aux différentes interventions publiques au niveau régional.

D'autre part, la régionalisation avancée exige la mise en place d'une meilleure gouvernance budgétaire, des ressources propres et transférées, des recettes fiscales et d'endettement, afin d'assurer la cohérence des politiques à l'échelle nationale et locale.

Ce chantier crucial aspire à créer une synergie entre les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile étant donné que le développement régional ne peut être mené par les seules autorités publiques. La réussite de la régionalisation avancée est en effet tributaire de la mobilisation des ressources humaines suffisantes et qualifiées, d'où la nécessité de dispenser une formation adéquate au profit de tous les intervenants.



Et finalement, cette réforme requiert la mise en place d'un leadership stratégique et d'un système de suivi et d'évaluation minutieux qui permettront de corriger en temps réel les éventuelles défaillances pouvant apparaître.

6- Actualiser les plans d'aménagement spatial et territorial

Le chantier de la régionalisation avancée doit s'accompagner d'un ensemble de mesures entreprises dans le domaine de l'aménagement et la réhabilitation du territoire et d'une politique de la ville et de l'urbanisme conçue, conformément à une politique générale assurant la coordination et l'harmonie aux niveaux national et régional, et selon des orientations anticipatives de l'aménagement du territoire permettant d'arrêter les choix du développement régional à moyen et long termes.

Une attention particulière devra être accordée aux zones vulnérables, notamment par l'amélioration de la gestion du littoral, considéré comme l'une des zones les plus touchées par les pressions socio-économiques, en raison de l'attractivité de la côte, qui accueille actuellement plus de la moitié de la population marocaine et la majeure partie des activités économiques.

Il est également nécessaire de veiller à la préservation et la valorisation des oasis et des zones désertiques, compte tenu de leur rôle de barrière naturelle dans la lutte contre la désertification dans notre pays, et au renforcement de la politique de gestion durable des zones de montagne, qui sont aujourd'hui le réservoir de sécurité des ressources hydriques et forestières.

7- Renforcer l'engagement pour la lutte contre la corruption

Les grands principes de la gouvernance publique, mentionnés précédemment, répondent aux dispositions de l'article 154 de la Constitution, qui stipule que : « Les services publics sont organisés sur la base de l'égal accès des citoyennes et citoyens, de la couverture équitable du territoire national et de la continuité des prestations. Ils sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité, et sont régis par les principes et valeurs démocratiques consacrés par la Constitution ».

La Constitution prévoit également la création de plusieurs organes de bonne gouvernance et de réglementation, notamment le Conseil de la concurrence et l'Instance Nationale de la Probité de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption. Le défi consiste à renforcer la performance de ces institutions et à veiller à ce qu'elles s'acquittent de leur mission de manière optimale.

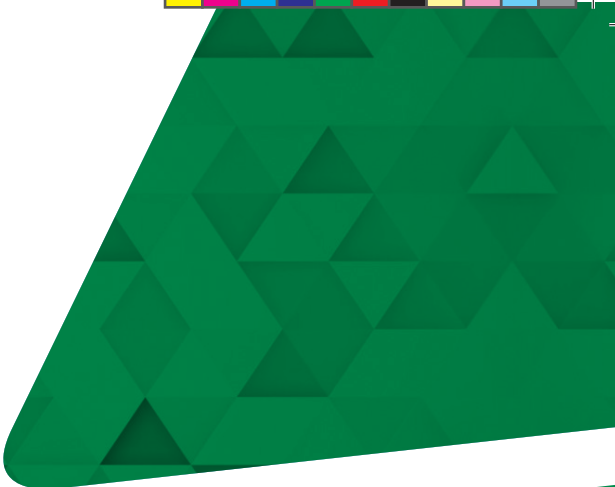
Le Conseil de la concurrence a été récemment dynamisé par le parachèvement de ses structures. Cette institution devrait jouer pleinement son rôle d'organe indépendant chargé : « d'assurer la transparence et l'équité dans les relations économiques, notamment à travers l'analyse et la régulation de la concurrence sur les marchés, le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, des pratiques commerciales déloyales et des opérations de concentration économique et de monopole », conformément à l'article 1 de la loi relative au Conseil de la Concurrence.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, et malgré la nette amélioration de l'indicateur de perception de la corruption au cours des deux dernières années, il reste encore beaucoup à faire. En effet, outre la publication des textes d'application restant de la Constitution, il y a lieu d'impulser une nouvelle dynamique dans ce domaine par le biais de réformes concrètes, visant à renforcer la confiance des citoyens et des acteurs économiques et impactant positivement la croissance, et les affaires, les finances de l'Etat et les intérêts des citoyens.

Ceci nécessite une mise en œuvre vigoureuse de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, en veillant à l'actualiser, dans le cadre d'une coopération avec les institutions concernées, en particulier l'Instance Nationale de la Probité de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption.

Et pour doter ce chantier du fondement juridique nécessaire et lui imprimer un fort élan, il convient d'adopter un certain nombre de textes législatifs et réglementaires, notamment la Charte des services publics et le code de déontologie des responsables, fonctionnaires et agents publics, à l'instar des pays développés, et la loi sur la transparence et la moralisation de la vie économique.





CONCLUSION







Le débat sur la rénovation du modèle de développement marocain est une occasion pour notre pays de franchir une étape décisive. Cette dernière permettra de dresser un bilan de parcours, de capitaliser sur les succès et de tirer les leçons des échecs.

Le Maroc peut être fier de ce qu'il a accompli en quelques décennies. Il jouit aujourd'hui d'une bonne réputation grâce à sa stabilité dans la région et son ouverture, sa tolérance et la qualité de vie qu'il propose. Ses progrès dans le domaine économique sont indéniables. Cependant, notre pays a le courage et la sagesse de reconnaître ses échecs et de revoir ses choix lorsque cela s'avère nécessaire. En conséquence, l'Initiative Royale consistant à inviter toutes les forces vives du pays à réfléchir à notre modèle de développement a-t-elle été, unanimement, bien accueillie.

Cette contribution propose quelques idées afin de combler les lacunes du modèle de développement actuel, et suggère de nouveaux choix contribuant à sa transformation qualitative vers un modèle rénové, fondé sur des bases solides.

Sans être exhaustif et sans aller dans les détails, ce document a mis l'accent sur l'importance des aspects sociétaux, sociaux, culturels, économiques et politiques du modèle de développement souhaité, en soulignant la nécessité d'ancrer davantage les valeurs du travail, du mérite, de la tolérance dans notre société et en insistant sur l'importance de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques, les organisations politiques et les institutions de médiation en général et ce, à travers le plein accomplissement de leurs missions en matière de médiation, d'encadrement et de représentation des citoyens, comme Sa Majesté le Roi les y a souvent invitées.

Ensuite, cette contribution a mis en évidence l'importance du développement des richesses nationales pour pouvoir élever le niveau de croissance économique et en répartir les fruits équitablement entre les citoyens et entre les espaces territoriaux, tout en réduisant au maximum les inégalités et en éliminant la pauvreté et la précarité.

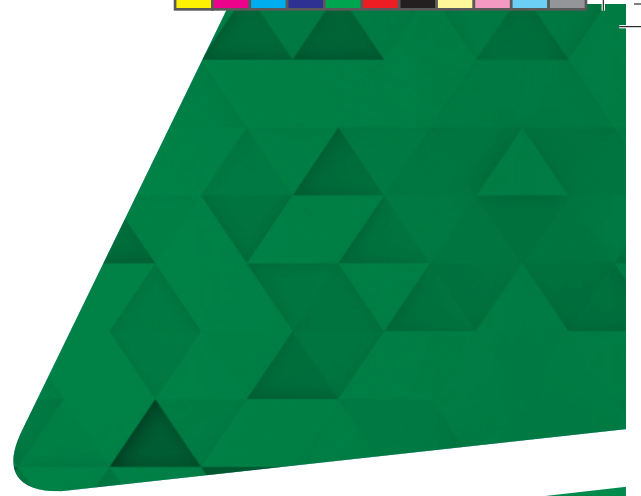
Cette contribution a également suggéré quelques voies à emprunter pour une transformation positive et forte dans les domaines de l'emploi et de la formation du capital humain, ce qui est de nature à dépasser les principales carences, et les ériger en pierre angulaire du nouveau modèle de développement.

En définitive, le plus grand défi est la réussite des réformes et l'amélioration des mécanismes de gouvernance. Ainsi, cette contribution suggère quelques options pour améliorer les modes d'élaboration, de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation de l'action publique, lesquels doivent faire l'objet d'une révision, ainsi qu'une réforme profonde de l'administration.

Le débat sur le modèle de développement marocain sera, sans nul doute, concluant, et aboutira à l'élaboration d'une vision consensuelle, qui trace la voie vers un avenir meilleur, sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste.







BIBLIOGRAPHIE





- خطاب صاحب الجلالة الملك محمد السادس، نصره الله، بمناسبة الذكرى الثالثة والأربعين للمسيرة الخضراء؛
- خطاب صاحب الجلالة الملك محمد السادس، نصره الله، أمام أعضاء مجلسي البرلمان، بمناسبة افتتاح الدورة الأولى من السنة التشريعية الثالثة من الولاية التشريعية العاشرة؛
- خطاب صاحب الجلالة الملك محمد السادس، نصره الله، بمناسبة الذكرى الخامسة والستين لثورة الملك والشعب؛
- خطاب صاحب الجلالة الملك محمد السادس، نصره الله، بمناسبة الذكرى الـ 19 لتربع جلالتة على عرش أسلافه المنعمين؛
- خطاب صاحب الجلالة الملك محمد السادس، نصره الله، بمناسبة ترؤس جلالتة افتتاح الدورة الأولى من السنة التشريعية الثانية من الولاية التشريعية العاشرة؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، الحماية الاجتماعية في المغرب: واقع الحال، الحصيلة وسبل تعزيز أنظمة الضمان والمساعدة الاجتماعية، 2018؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، مبادرة وطنية جديدة مندمجة لفائدة الشباب المغربي، 2018؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، تنمية العالم القروي: التحديات والافاق، 2017؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، التكنولوجيات والقيم: الأثر على الشباب، 2017؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، التنمية القروية: مجال المناطق الجبلية، 2017؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي وبنك المغرب، الثروة الإجمالية للمغرب ما بين 2013 و2016، 1999؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، المقاولة الذاتية: رافعة للتنمية وإدماج القطاع غير المنظم، 2016؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، متطلبات الجهوية المتقدمة وتحديات إدماج السياسات القطاعية، 2016؛
- المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، الاقتصاد الاجتماعي والتضامني: رافعة لنمو مدمج، 2015؛
- المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي، رؤية استراتيجية للإصلاح: من أجل مدرسة الإنصاف والجودة والارتقاء، 2016؛
- التوزيع المجالي للاستثمار العمومي في أفق الجهوية المتقدمة، ودور المراكز الجهوية للاستثمار في إعداد وبلورة المخططات التنموية على الصعيد الجهوي وتعزيز الاستثمار وتحسين مناخ الأعمال على صعيد الجهة، المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، 2015

- Association des membres de l'Inspection générale des Finances & le Ministère de l'Economie et des Finances, « Quel modèle de développement pour l'entrée du Maroc dans le concert des pays émergents ? », Actes du Colloque international organisé sous le Haut patronage de Sa Majesté Le Roi, Juin 2016.
- Association des membres de l'Inspection générale des Finances & le Ministère de l'Economie et des Finances, « La reconsidération du modèle de développement à la lumière des évolutions que connaît le Maroc, Actes du Colloque international organisé sous le Haut patronage de Sa Majesté Le Roi », Octobre 2018.
- Conseil Economique, Social et Environnemental, « Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu, inclusif et durable », 2017.
- CESE, « Cohérence des politiques sectorielles et accords de libre-échange : fondements stratégiques pour un développement soutenu et durable », 2014.
- CESE, « Développement du monde rural, défis et perspectives », 2017.
- CESE, « Exigences de la Régionalisation avancée et défis de l'intégration des politiques sectorielles », 2016.
- CESE, « L'Economie Sociale et Solidaire : un levier pour une croissance inclusive », 2015.
- CESE, « La Gouvernance des Services publics », 2013.
- CESE, « Initiative nationale pour le développement humain : analyse et recommandations », 2013.
- CESE, « Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud », 2013.
- CESE, « Richesse Globale du Maroc entre 1999 et 2013, Le capital immatériel : facteur de création et de répartition équitable de la richesse nationale », 2016.
- CESE, « Une nouvelle Initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine », 2018.
- CGEM, « Étude sur les leviers de la compétitivité des entreprises marocaines », 2014.
- Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « L'enseignement supérieur au Maroc : Efficacité, efficacité et défis du système universitaire à accès ouvert », 2018.
- Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « Mise en œuvre de la Charte nationale d'éducation et de formation 2000-2013 : acquis, déficits et défis », 2014.
- Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, « Une école de justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement », 2018.



- Cour des Comptes du Royaume du Maroc, « Rapport sur l'évaluation du programme d'urgence du ministère de l'éducation nationale », 2018.
- Cour des Comptes du Royaume du Maroc, « Rapport sur l'évaluation du système de la fonction publique », 2017.
- Groupe de la Banque mondiale, « Le Maroc à l'horizon 2040, investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique », 2017.
- Haut-Commissariat au Plan, « Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013/2014 », 2018.
- Haut-Commissariat au Plan, « L'adéquation entre formation et emploi au Maroc », 2018.
- Haut-Commissariat au Plan, « Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités », 2017.
- Haut-Commissariat au Plan, « Inégalités sociales et territoriales à la lumière des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2014 », 2016 ;
- Haut-Commissariat au Plan, « La situation du marché du travail en 2015 », 2015.
- Institut Royal des Etudes Stratégiques, « Rapport stratégique 2015, Panorama du Maroc dans le monde- Les transitions majeures », 2015.
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, « Dialogue Maroc-OCDE sur les politiques de développement territorial, enjeux et Recommandations pour une action publique coordonnée », 2018.
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume I : Evaluation initiale », OCDE, 2017.
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, « Examen multidimensionnel du Royaume du Maroc, Volume II : Analyse approfondie et recommandations », OCDE, 2018.
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, Examen de l'OCDE du cadre d'évaluation de l'éducation : Maroc, 2018.
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, « Revue du gouvernement numérique du Maroc, Jeter les bases de la transformation numérique du secteur public au Maroc », 2018 ;
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, « Diagnostic d'intégrité au Maroc, Mettre en œuvre des politiques d'intégrité pour renforcer la confiance », 2018 ;

- Rapport du Cinquantenaire : 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025, 2005.
- Services du Chef du gouvernement et Banque Africaine de Développement, « Diagnostic de croissance du Maroc, Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive », 2015.
- Services du Chef du gouvernement et Banque Africaine de Développement, Rapport sur « La problématique de l'emploi : réalité et défis », 2017.
- Services du Chef du gouvernement et Banque Africaine de Développement, Rapport sur « La problématique des inégalités : un enjeu crucial pour le développement du Maroc », 2017.





†•ΧΗΛΞ† | ΗΕΥΟΞΘ
∂∞∞ΞΧΗ | †Θ•Ε†



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

